

**POLITIQUE CULTURELLE -  
SUBVENTIONS ET DISPOSITIONS DIVERSES**

**RESUME SYNTHETIQUE DU RAPPORT**

Le présent rapport a pour objet d'approuver :

- la répartition de subventions de fonctionnement destinées aux associations et organismes oeuvrant dans le domaine de la culture et la signature des conventions et avenants y afférent ;
- les conventions et avenants avec les exploitants de salles de cinéma du département dans le cadre du circuit du cinéma itinérant ;
- une convention d'affiliation avec la société « Easypass » concernant les entrées au cinéma Mercury ;
- l'attribution d'un prix au vainqueur de la finale du concours international de piano Nice Côte d'Azur, accueilli en 2009 lors de la manifestation « C'est pas classique ».

**TABLEAU FINANCIER**

Politique	Programme	Chapitre	Crédits votés (en €)	Engagé (en €)	Engagement proposé (en €)
Culture	Subventions culturelles	933	10 640 460,00	1 179 000,00	8 203 180,00

**I. SUBVENTIONNEMENT CULTUREL**

Lors du vote du budget primitif 2010, le 18 décembre 2009, l'assemblée départementale a approuvé des enveloppes de crédits destinées au tissu culturel.

Par délibération du 5 février 2010, la commission permanente a décidé l'octroi d'acomptes de subventions en faveur de certains organismes pour un montant de 480 000 € à savoir :

- l'orchestre régional de Cannes Provence Alpes Côte d'Azur
- le théâtre national de Nice
- le centre de développement culturel de Grasse et du Pays Grassois – Théâtre de Grasse
- l'ensemble baroque de Nice
- l'école régionale d'acteurs de Cannes
- l'école supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower.

Je vous propose d'accorder les subventions récapitulées dans les tableaux annexés pour un montant global s'élevant à la somme de 7 794 680 €.

Il convient d'approuver par ailleurs :

- les conventions (convention type et tableau de variables joints en annexe) à passer avec certains organismes, en application de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, précisant l'obligation de conclure une convention pour les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €, ou pour les opérations qui nécessitent une contractualisation ;
- les avenants (avenant type et tableau de variables joints en annexe) aux conventions adoptées par délibération de la commission permanente du 5 février 2010 à intervenir avec les six organismes précités fixant le montant définitif de la subvention de fonctionnement pour 2010.

En outre, je vous propose d'octroyer, au titre de l'année 2010, une subvention de 30 000 € au centre national de la recherche scientifique (CNRS) pour le centre d'études Préhistoire Antiquité Moyen-Age (CEPAM) et de m'autoriser à signer l'avenant n° 2, joint en annexe, à la convention de partenariat pluriannuelle du 5 mars 2008.

## **II. CIRCUIT ITINÉRANT**

Je vous propose de reconduire les subventions destinées aux exploitants des circuits de cinéma itinérant, dont la liste figure en annexe, pour un montant global de 407 000 €.

La satisfaction des communes parties prenantes, soit 39 à ce jour, nous incite à renforcer cette action en 2010 avec quatre nouvelles communes qui intègrent le circuit : Belvédère, Roquebrune-Cap-Martin, Saint-André-de-la-Roche et Bendejun.

Je vous propose donc d'approuver et de m'autoriser à signer les conventions et avenants y afférent, dont les projets sont joints en annexe.

## **III. CINÉMA MERCURY**

Aux tarifs du cinéma Mercury adoptés en 2009, je vous propose de rajouter :

- l'acceptation des contremarques « Easypass », commercialisées par la société éponyme et diffusées par l'intermédiaire de distributeurs agréés auprès de comités d'entreprises, pour laquelle une convention d'affiliation vous est présentée en annexe,
- la gratuité d'utilisation des salles du cinéma dans le cadre ponctuel d'événements à vocation caritative ou pédagogique.

#### **IV. CONCOURS INTERNATIONAL DE PIANO NICE CÔTE D'AZUR**

La manifestation « C'est pas classique ! » a accueilli en 2009 la finale du « concours international de piano Nice Côte d'Azur » pour lequel quatre prix étaient décernés.

Dans ce cadre, l'association organisatrice du concours a sollicité le Département pour qu'il prenne en charge un de ces prix.

M. Christophe ALVAREZ est le vainqueur de la catégorie Grand Prix. Il conviendrait de lui allouer une récompense d'un montant de 1 500 €.

#### **En conclusion, je vous propose :**

1°) Concernant le subventionnement culturel :

➤ d'attribuer, au titre de l'année 2010, aux bénéficiaires figurant dans le tableau joint en annexe, les subventions culturelles pour un montant total de 7 794 680 € ;

➤ d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, les conventions, dont le projet type est joint en annexe, d'une durée d'un an, à intervenir avec les bénéficiaires dont la liste figure dans le tableau également joint en annexe, concernant les subventions dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 € ou pour les opérations qui le nécessitent ;

➤ d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, les avenants aux conventions adoptées par délibération de la commission permanente du 5 février 2010 ayant permis le versement d'un acompte du montant global de la subvention de fonctionnement pour 2010, dont le projet type est joint en annexe, ayant pour objet de fixer le montant définitif de la subvention, à intervenir avec les bénéficiaires suivants :

- le théâtre national de Nice,
- l'orchestre régional de Cannes Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- l'école supérieure de danse de Cannes Rosella Hightower,
- l'ensemble baroque de Nice,
- l'école régionale d'acteurs de Cannes,
- le centre de développement culturel de Grasse et du pays de Grasse ;

➤ d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, l'avenant n°2 à la convention de partenariat pluriannuelle du 5 mars 2008, dont le projet est joint en annexe, à intervenir pour l'année 2010 avec le centre national de la recherche scientifique (CNRS) pour le centre d'études Préhistoire Antiquité Moyen-Age (CEPAM), précisant les modalités de versement de la subvention départementale de 30 000 € en faveur du CNRS ;

2°) Concernant le programme « circuit itinérant » :

➤ d'allouer les subventions aux exploitants de salles de cinéma du Département, dans le cadre du programme « circuit itinérant », dont le détail figure dans le tableau joint en annexe, pour un montant total de 407 000 € ;

➤ d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, les conventions et avenants correspondants, dont les projets sont joints en annexe ;

3°) Concernant le cinéma Mercury :

➤ d'adhérer, à titre gratuit, au dispositif de contremarques « Easypass », commercialisées par la société éponyme et diffusées par l'intermédiaire de distributeurs agréés auprès de comités d'entreprises, permettant l'accès à des séances de cinéma ;

➤ d'autoriser le président du conseil général à signer, au nom du Département, la convention d'affiliation correspondante, dont le projet est joint en annexe, à intervenir avec la société Easypass ;

➤ d'accorder la gratuité d'utilisation des salles de cinéma pour des opérations d'intérêt général, notamment à vocations caritatives ou pédagogiques ;

4°) Concernant le concours international de piano Nice Côte d'Azur :

➤ d'allouer à M. Christophe ALVAREZ, lauréat du Grand Prix du concours international de piano Nice Côte d'Azur, une récompense d'un montant de 1 500 € ;

5°) de prélever les crédits nécessaires sur les disponibilités du chapitre 933 du budget départemental de l'exercice en cours.

Je prie la commission permanente de bien vouloir en délibérer.

Le Président

## SUBVENTIONS CULTURELLES

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	SUBVENTION (en €)
100° C Théâtre	fonctionnement	Grasse	1 000
21 X 29,7 Association de Défense de l'Art Mural	actions culturelles et sociales et promotion des arts de rue contemporains, en particulier l'art mural	Nice	1 000
Academi Dou Miejour	fonctionnement	Cannes	1 000
Academia Nissarda	fonctionnement	Nice	6 000
Académie Clémentine	organisation de 5 concerts à l'église Saint-Georges de Cannes	Cannes	3 000
Académie Internationale d'Eté de Nice	Fonctionnement et organisation des "Nuits musicales du Cloître"	Nice	40 000
Académie Provençale de Cannes	soutien aux animations folkloriques de l'académie	Cannes	7 000
Accademia Corsa	conférences et recherches	Nice	1 000
Accueil et Patrimoine à Ilonse	opération Saison 2010, Ilonse vous ouvre ses portes	Ilonse	1 000
Adamas	11ème Festival de guitare de Nice	St-Laurent-du-Var	7 000
ADEVREPAM - Laboratoire départemental du Lazaret	fonctionnement	Nice	250 000
Agefiisa - Explorimages	15ème festival Explorimages	Nice	1 600
All Association	fonctionnement du Mini-Center	Nice	1 000
Alp Harmonia	10ème Festival de chant traditionnel Festi'Cant Entre deux Rives	Contes	4 000
Alphabets	participation à la Fête des langues, ateliers de hiéroglyphes monolithères pour enfants, expositions et publications	Nice	4 500
Ambassade Internationale des Arts	promotion des artistes	Villeneuve-Loubet	1 000
Ambre International	développement des arts plastiques et de la 6ème édition de l'ARTour en juin	Valbonne	2 000
Amical Club des Hameaux du Soleil	création Silence on tourne	Villeneuve-Loubet	1 500
Amicale de la Saint-Jean	animations culturelles sur le territoire de la commune	St-Martin-Vésubie	5 500
Amicale des Anciens Eleves des Ecoles de Villefranche	participations aux fêtes traditionnelles et diffusion du groupe Olivula	Villefranche/Mer	1 000
Amicorf	mise en valeur de l'ouvrage Maginot de Roquebrune-Cap-Martin et organisation de la commémoration du 65ème anniversaire de la fin de la guerre 1939/1945	Menton	2 750
Amis de l'Île Sainte-Marguerite	grand prix de peinture et de sculpture du mois de juin	Cannes	1 000
Anais Alliage	publication de la revue trimestrielle Alliage	Nice	3 000
Antibea	programmation du théâtre Antibéa	Antibes	10 000
Antibes Art Passion	projet artistique et culturel Antibes Art Passion	Antibes	450
Arboretum Marcel Kroenlein	activités, serre muséographique et manifestations culturelles	Isola	5 000
Arezzo	fonctionnement	Biot	1 000
Ars Viva	organisation des 10èmes Musicales du Trophée des Alpes	La Turbie	12 000
Art Culture et Patrimoine	expositions de l'année au Château de Villeneuve	Vence	14 000
Art Culture et Tradition	manifestations culturelles et 25ème anniversaire de l'association	Saint-Paul	8 000
Art et Manière	organisation d'expositions transfrontalières avec le Piémont et la Ligurie	Breil-sur-Roya	3 000
Art et Terre	fonctionnement	Le Rouret	1 500
Art Sud Création	fonctionnement, création et programmation du Téocali, maintien du poste de régisseur	Nice	3 000
Artcanto	fonctionnement	Peymeinade	3 000
Arthea	activités musicales, stages et recherche musicale, instrumentale et informatique	Grasse	5 000
Artistes Antibois Associés Théâtre	fonctionnement et création de deux pièces originales de la manifestation destinée au jeune public Piccolo Festival	Antibes	3 300
Arts et Culture Méditerranée	fonctionnement	Eze	1 000
Arts et Traditions du Site du Château	expositions du musée des métiers traditionnels et des anciens outils, et aménagement des salles supérieures	Tourrette-Levens	20 000
Asoa	39ème festival international Antibes Génération Virtuose	Antibes	9 000

## SUBVENTIONS CULTURELLES

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	SUBVENTION (en €)
Association American Music & Custom Côte d'Azur	actions de promotion de la culture américaine par le biais de la musique, de véhicules anciens, de publications, de manifestations et rassemblements	Nice	2 000
Association Ars Antonina	organisation du prix Christian Ferras et de concerts mensuels réservés aux jeunes interprètes	Nice	5 000
Association Arts Vésubiens	gestion de la salle d'exposition et des rencontres avec les artistes	Roquebillière	1 000
Association Aspremont Danse	fonctionnement et achat de matériel	Aspremont	1 200
Association Bayreuth Silence Miranda Compagnie Miranda	Fonctionnement et activités culturelles	Nice	30 000
Association Beaulieu Arts et Musique	Festival Violons de Légende	Beaulieu-sur-Mer	4 000
Association Cantifolia	fonctionnement et échanges européens	Grasse	1 000
Association Céliandre	programmation du Théâtre de l'Impasse	Nice	1 000
Association Cheiron Loisirs	activités culturelles	Bézaudun-les-Alpes	1 500
Association Clap Z'Images	initiation du jeune public au cinéma et au théâtre	Nice	4 000
Association Compagnie Humaine	fonctionnement	Nice	2 750
Association Culturelle d'Escragnolles "Le Figon"	fonctionnement et développement des activités théâtrales	Escragnolles	800
Association Culturelle Saint-Dominique	manifestations culturelles et artistiques sur la foi chrétienne	Nice	1 000
Association Danse Ailleurs et Autrement	développement d'un centre de création chorégraphique à Grasse, en collaboration avec les acteurs culturels locaux	Grasse	2 000
Association de l'Art	fonctionnement	Nice	4 000
Association de l'Ecomusée du Haut-Pays, des Techniques et des transports	fonctionnement de l'Ecomusée	Breil-sur-Roya	1 200
Association de Sauvegarde du Patrimoine Ecrit des A-M	fonctionnement	Nice	1 000
Association Départementale des Amis du Secteur Fortifié	fonctionnement du musée et valorisation de l'ouvrage fortifié du Fort Saint-Roch	Sospel	1 500
Association des Amis de Claude Morini	fonctionnement	Ciapières	500
Association des Amis de la Chapelle Bellini	fonctionnement	Cannes	1 000
Association des Amis de L'Escarène	20ème édition du Festival de musique ancienne de l'Escarène et du Haut Paillon	L'Escarène	16 000
Association des Amis de Piène	création d'un livre accompagné d'un film Mémoire d'un village perché, de Penna à Piene Haute	Breil-sur-Roya	1 000
Association des Amis des Archives de Cannes	recherche et sauvegarde des archives privées	Cannes	1 000
Association des Motos et Scooters Anciens de Roquebrune-Cap-Martin	fonctionnement	Roquebrune-Cap-Martin	1 500
Association des Paralysés de France - section Cannes	Festival "Entre deux Marches" du 17 au 21 mai 2010	Cannes	1 500
Association des Stéphanois Encouragement Sport. et Culture	animations culturelles sur le territoire de la commune	St-Etienne-de-Tinée	2 500
Association Développement Touristique des Vallées Roya-Bévéra	Festival des orgues historiques de la Roya-Bévéra	Tende	8 000
	manifestation Forts en Fête organisée sur la commune de La Brigue		4 000
Association Ecole du Cheiron	organisation de la fête de fin d'année et du Carnaval	Bouyon	1 500
Association Fa Sol La	fonctionnement	Antibes	1 900
Association Festival Saint-Jean Cassien	5ème Festival de musique chorale Saint-Jean Cassien	Le Tignet	500
Association Fours et Fêtes	manifestations sur le territoire de la commune	Aiglun	500
Association Française des Amis de la Crêche	fonctionnement et Vallée des Santons	Nice	4 000
Association Française Festival International du Film	62ème Festival International du Film de Cannes	Cannes	150 000
Association Généalogique des Alpes-Maritimes	diffusion des travaux généalogiques et historiques	Nice	2 000
Association La Clé des Arts	action théâtrale au sein de l'Hôpital de Breil-sur-Roya	La Colle/Loup	2 000
Association La Parole Plus Fort	production de spectacles vivants et promotion d'artistes locaux	Vence	2 000

## SUBVENTIONS CULTURELLES

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	SUBVENTION (en €)
Association La Semeuse	activités théâtrales	Nice	9 500
Association Label Note	4ème édition du festival des Nuits carrées	Antibes	6 000
Association Laoh	fonctionnement	Nice	4 000
Association l'Attraction	projet Museum Teatr	Nice	1 000
Association Le Zampi	organisation des animations culturelles sur le territoire du canton	Clans	4 000
Association L'Eclat	fonctionnement	Nice	10 000
Association Les Amis du Château	nuits du Château	Tourrette-Levens	23 000
Association les Cinémas du Couple	visites, projections, débats et conférences prévues sur divers sites tout au long de l'année	Nice	500
Association l'Inattendu	fonctionnement et activités théâtrales (ateliers...)	Nice	800
Association Loisirs 06	fonctionnement	Nice	5 000
Association Losorgio et la Chanson	organisation du festival Auteur Compositeur Interprète C'Rocks Notes	Menton	2 000
Association Loyal Compagnie	développement des activités théâtrales et culturelles à travers le projet Théâtre forum autour des conduites addictives	Nice	5 000
Association Méditerranice	fonctionnement de l'école de bande-dessinée et préparation du magazine trimestriel Gilou	Nice	1 000
Association Montagne et Traditions	développement des actions en faveur du patrimoine du Haut-Pays niçois	St-Martin-Vésubie	10 000
Association Municipale Touristique et Culturelle Falicon	animations culturelles sur le territoire de la commune	Falicon	1 500
Association Musicale de Roquefort	fonctionnement	Roquefort-les-Pins	8 000
Association Musicale La Martiale	fonctionnement et achat d'instruments de musique	Sospel	2 500
Association Niaca	14èmes Rencontres Méditerranéennes des jeunes écrivains de théâtre	Antibes	1 100
Association Olodum Musique	fonctionnement	Nice	2 750
Association Omnisports Tourrette-Levens Choeur Tou	concerts et rassemblements de chorales	Tourrette-Levens	1 500
Association Opus	22ème édition de l'Atelier d'art lyrique	Gattières	20 000
Association Oxycorps	fonctionnement	Valbonne	2 850
Association Polychromes	fonctionnement et manifestations	Nice	2 500
Association Polyphonus Cantabile	fonctionnement, concerts et diffusion d'un récital	Grasse	4 500
Association pour la Promotion de la Country Music en PACA	12ème French Riviera Country Music Festival	Cagnes-sur-Mer	4 500
Association pour l'Animation du Château de Mouans-Sartoux	organisation de la saison culturelle estivale	Mouans-Sartoux	1 500
Association pour l'Orgue de Saint-Pierre d'Arène	fonctionnement	Nice	6 000
Association Promotion et Développement de l'Accordéon	fonctionnement	Beausoleil	1 000
Association Révélation Talents Spectacles Paillettes 2000	diffusion de spectacles et achat de nouveau matériel pour la scène	Menton	500
Association Rode de Basso Prouvenco Alpes-Maritimes	fonctionnement	Châteauneuf	800
Association Rythm'In Blaise	9ème festival de toutes les musiques Rythm'In Blaise	Saint-Blaise	5 000
Association Signes	réalisation d'ateliers de théâtre dans les maisons de retraite de Saorge et la Brigade	Saorge	1 000
	projets de résidences d'artistes et d'écriture		3 500
Association Sin	fonctionnement	Nice	3 800
Association Sportive Culturelle et Musicale de Duranus	fonctionnement	Duranus	500
Association Sportive de Pierrefeu	course de carrioles organisée au mois de juillet	Pierrefeu	500
Association Sportive et Culturelle d'Entraide de l'Equipement 06 - ASCEE	activités culturelles de l'A.S.C.E.E. 06	Nice	1 000
Association Starter	expositions collectives et manifestations	Nice	5 000
Association Synthèses	fonctionnement	Menton	1 000
Association Testagamba	Organiser et développer activités d'art, culture, sport et loisirs	Châteauneuf-Villevieille	1500
Atelier de Créations Trimages	spectacles jeune public, ateliers et programmation théâtrale de la saison	Nice	13 000

## SUBVENTIONS CULTURELLES

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	SUBVENTION (en €)
Atelier Expérimental	sensibilisation du Haut-Pays à l'art contemporain par le biais d'ateliers et d'expositions	Clans	8 000
Aux Deux Rives Café Culturel Méditerranéen	manifestations, concerts et ateliers autour de la musique, de la poésie et du conte méditerranéens	Vallauris	4 000
Aventure Théâtre Compagnie	aide à la création de la pièce "23 Décembre"	Grasse	3 000
B.R.A.F. Patrimoine Mecanique Ancien	restaurations d'un véhicule terrestre à vapeur des années 1920 et de 2 prototypes électriques des années 1930, organisation de bourses d'échanges sur les A-M	Tourrette-Levens	1 500
Bal d'Arts Légers	Diffusion des spectacles et du Festival "Les Nocturnes" à la villa Arson	Nice	35 000
Balin-Balan	fonctionnement et création de nouvelles pièces de théâtre	Nice	1 500
Banque d'Instruments de Musique - B.I.M.	fonctionnement	Nice	14 500
Berghe Inférieur Regain	manifestations culturelles dont la Fête de l'été, celle de la châtaigne et autres	Breil-sur-Roya	1 500
Bibliothèque Rurale de Breil-Sur-Roya	organisation de la Fête du Livre	Breil-sur-Roya	820
Bureau d'Aide à la Création Cinéma Audiovisuel	fonctionnement	Nice	3 000
Ca Percute A ...	tournée méditerranéenne "Ca percute on tour" et concours international de composition et percussions	Grasse	2 000
Cadran Solaire de Coaraze	fonctionnement	Coaraze	5 000
Cannes Atelier Danse	fonctionnement et diffusion des pièces chorégraphiques	Cannes	5 000
Cannes Cinéma	organisation des manifestations cinématographiques et du projet Ateliers de pratique artistique Cinéma	Cannes	8 000
Cantar Lou Pais	fonctionnement	St-Cézaire/Siagne	500
Cantoria	14ème Festival de Choeurs d'enfants et d'adolescents de Tourrettes-sur-Loup	Tourrettes/Loup	1 500
Carrefour Culturel Méditerranéen	Nuit des Galeries et des Noël's niçois de la crèche géante	Nice	5 000
Centre Art et Culture le Nouveau Regard	fonctionnement et créations théâtrales	Grasse	2 000
Centre Culturel Occitan Pais Nissart	13ème fête de l'Occitanie et des manifestations autour de la culture niçoise	Nice	800
Centre d'Animation Communautaire de Cannes	fonctionnement	Cannes	2 500
Centre de Développement Culturel de Grasse - Pays de Grasse	Fonctionnement du Théâtre de Grasse	Grasse	152 000
Centre d'Etude et d'Histoire du Tourisme de la Côte	organisation de manifestations sur l'histoire du tourisme et de l'hôtellerie	Nice	500
Centre International de Recherche Musicale	Fonctionnement et organisation du festival "MANCA"	Nice	25 000
Centre National de la Recherche Scientifique	Soutien aux actions archéologiques sur le territoire des Alpes-Maritimes	Valbonne	30 000
Cercle Algérieniste de Nice Alpes-Maritimes	actions culturelles de l'association dont des conférences-débats et des manifestations autour de la mémoire des français d'Afrique du Nord	Nice	1 200
Cercle Bréa Nice Terre Sainte	projets dédiés à la conservation et à la promotion du patrimoine sacré	Nice	5 000
Cercle de la Pierre Tourniole	ateliers et 15ème Festival de théâtre amateur de Levens, du 28 au 30 mai prochain	Levens	2 500
Cercle d'Entraide Généalogique des A-M	participation au Salon généalogique du Gard et aux 9èmes rencontres généalogiques et historiques	Roquefort-les-Pins	500
Cercle des Artistes de Saint-Paul de Vence	projets et manifestations artistiques	Saint-Paul	1 000
Cercle Histoire et Archéologie des A-M Henri Geist	publication annuelle de la revue ARCHEAM	Nice	2 000
Cercle Musical de Cannes	manifestations du 15ème anniversaire	Vallauris	3 000
Choeur Arioso de Peymeinade	fonctionnement et organisation de concerts	Peymeinade	1 500
Chœur de Tourrettes-sur-Loup	concerts et représentations	Tourrettes/Loup	2 500
Choeur Philharmonique Nice	fonctionnement	Nice	5 000

## SUBVENTIONS CULTURELLES

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	SUBVENTION (en €)
Chœurs du Mercantour	fonctionnement et festival des chœurs en montagne	St-Martin-Vésubie	7 000
Chorale Saint-Michel	concerts tout au long de l'année	Castagniers	600
Cie Auteuil Zero 4 Virgule 7	fonctionnement	Nice	2 000
Cimiez Art	fonctionnement du musée franciscain du monastère de Cimiez	Nice	1 000
Ciné Caméra Club Cannes	23ème Festival du Film de Créativité en court-métrage	Cannes	3 000
Ciné Croisette	fonctionnement	Cannes	2 000
Cinéactions	création d'un nouveau festival de cinéma amateur et manifestation Cinéma pour tous	Carros	1 500
Cinéma au Parfum de Grasse	12ème festival de cinéma Les toutes premières fois	Le Tignet	2 000
Cinéma d'Hier et d'Aujourd'Hui	organisation de rencontres cinématographiques à Sospel, du 26 au 29 août prochains	Sospel	3 000
Cinéma Sans Frontières	fonctionnement	Nice	1 500
Co Art Jazz	Académie Jazz à Coaraze en août	Coaraze	1 500
Coalescence	diffusion du spectacle Metamorph', ateliers de danse contemporaine au C.A.L. Bon Voyage et nouvelle création avec la collaboration d'artistes d'horizons divers	Nice	700
Comité A Stacada d'Breil	manifestation historique A stacada	Breil-sur-Roya	3 000
Comité des Fêtes d'Amirat	achat d'équipement nécessaire au bon déroulement des manifestations	Amirat	500
Comité des Fêtes de la Roche Valdeblore	fonctionnement et achat d'équipement	Valdeblore	500
Comité des Fêtes de la Saint-Erige	festivités sur le territoire de la commune	St-Etienne-de-Tinée	1 500
Comité des Fêtes de Spéracèdes	organisation d'un Festival de musique classique	Spéracèdes	1 000
Comité des Fêtes de St-Sauveur/Tinée	manifestations culturelles	St-Sauveur/Tinée	1 500
Comité des Fêtes des Arts et des Sports Pierrefeu	fonctionnement	Pierrefeu	500
Comité des Traditions Niçoises	fonctionnement	Nice	1 500
Communauté de Communes de Cians-Var	Animations culturelles sur l'ensemble du territoire des neuf communes	Valberg	30 000
Commune de Beausoleil	festival de musique de chambre	Beausoleil	5 000
Commune de Berre-les-Alpes	organisation des manifestations culturelles sur le territoire de la commune	Berre-les-Alpes	1 200
Commune de Biot	organisation de la fête des Templiers	Biot	9 000
Commune de Bonson	festival d'art contemporain du Peu à Bonson	Bonson	7 000
Commune de Briançonnet	actions culturelles et manifestations diverses	Briançonnet	1 000
Commune de Cagnes-sur-Mer	Expositions de l'Espace Solidor concernant le bijou contemporain	Cagnes-sur-Mer	5 000
	Manifestation Histoires de Dire Cagnes-sur-Mer		1 600
	Festival livre jeunesse Cagnes-sur-Mer 2010		7 000
	Manifestation "Un soir chez Renoir"		45 000
Commune de Caille	ouvrage sur la commune de Caille et la vie de ses habitants	Caille	1 500
Commune de Carros	actions du Centre International d'Art Contemporain	Carros	10 000
	organisation des Siaceries		7 000
Commune de Drap	animations et des manifestations culturelles	Drap	2 000
Commune de Gorbio	Festival de Flamenco de Gorbio et expositions d'art contemporain	Gorbio	13 500
Commune de Gourdon	12ème Festival de Théâtre de Gourdon	Gourdon	2 000
	5ème édition de la manifestation théâtrale Hivernales à Pont-du-Loup		1 000
Commune de La Gaude	13ème édition des rencontres Jazz de La Gaude, tenues du 16 au 23 novembre dernier	La Gaude	4 000
Commune de L'Escarène	manifestations et festivités sur le territoire de la commune	L'Escarène	8 000
Commune de Mandelieu-la-Napoule	Manifestation "les Nuits du Château"	Mandelieu	18 000
	Jazz au Parc Robinson		9 000
	Saison culturelle		14 000
Commune de Menton	saison théâtrale	Menton	12 500

## SUBVENTIONS CULTURELLES

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	SUBVENTION (en €)
Commune de Mougins	expositions temporaires du Musée de la Photographie André Villers	Mougins	6 000
	manifestation "les Arts dans la rue"		7 000
Commune de Nice	Festival de Musique Sacrée	Nice	15 000
	Opéra		880 000
	Orchestre philharmonique		1 200 000
	Conservatoire		680 000
Commune de Pégomas	organisation du Printemps des enfants	Pégomas	1 000
Commune de Saint-André-de-la-Roche	fonctionnement de l'école de musique	St-André-de-la-Roche	500
	ensemble des animations culturelles		5 000
	chorale municipale le Choeur de la Roche		1 000
Commune de Saint-Cézaire-sur-Siagne	9ème édition des Rencontres des Lauréats du Conservatoire	St-Cézaire/Siagne	6 500
Commune de Sainte-Agnès	Festival Cinéma sous les Etoiles	Sainte-Agnès	4 500
Commune de Saint-Etienne-de-Tinée	Soirées musicales de la Haute-Tinée	St-Etienne-de-Tinée	20 000
	Festival de théâtre "Les Tréteaux d'en Haut"		5 000
Commune de Saint-Martin du Var	animations culturelles	St-Martin-du-Var	8 000
Commune de Saint-Martin-Vésubie	Organisation de la saison culturelle sur territoire commune	St-Martin-Vésubie	35 000
Commune de Théoule-sur-Mer	organisation de la 2ème exposition "Figurez-vous l'imaginaire"	Théoule-sur-Mer	1 000
Commune de Tourrette-Levens	Musée d'histoire naturelle du Château	Tourrette-Levens	27 000
	Animations culturelles sur le territoire de la commune		20 000
	Fête Médiévale		10 000
Commune de Valdeblore	Manifestation "Les Folies des Lacs" et le festival de Printemps	Valdeblore	66 000
Commune de Vallauris	Biennale de Céramique	Vallauris	25 000
Commune de Villeneuve-Loubet	Jardin des Contes et Légendes à Villeneuve-Loubet	Villeneuve-Loubet	2 000
	Fêtes Gourmandes		20 000
	manifestation Musiques du Monde		1 000
Commune d'Ilonse	organisation du 2ème Festival artistique FestiVous	Ilonse	1 000
Commune d'Isola	12ème Festival de musique d'Isola	Isola	9 000
Compagnie 1 2 3 Soleil	aide à la diffusion	Carros	2 500
Compagnie Acte 3	fonctionnement et 2ème festival Femmes en Scène	Nice	1 500
Compagnie Alcantara	fonctionnement	Nice	1 000
Compagnie Antipodes	diffusion des spectacles Escales, Les Ponctuels et Ad Libitum, création Soustraction et actions de sensibilisation artistique en milieu scolaire	Nice	2 000
Compagnie Antonin Artaud	fonctionnement et aide à la création de la pièce Vol 2037	Cannes	1 000
Compagnie Arkadia	ateliers de théâtre, diffusion des Diablogues et création Adultères d'après Woody Allen	Nice	3 800
Compagnie Arketal - Théâtre de Marionnettes	fonctionnement	Cannes	10 000
Compagnie Cas 5	fonctionnement	Grasse	500
Compagnie Collectif 8	aide à la diffusion du spectacle Choc des civilisations pour un ascenseur Piazza Vittorio et création Electronic City	Nice	3 000
Compagnie de La Hulotte	Festival Trobarea, rencontres autour de l'art des Troubadours et du fonctionnement	Coursegoules	7 000
Compagnie de l'Arpette	fonctionnement et la diffusion des spectacles	Breil-sur-Roya	1 000
Compagnie Hanna R	poursuite des activités en faveur du jeune public avec la création "L'air de rien" et aide à l'embauche d'un chargé de diffusion à temps partiel	Nice	1 000
Compagnie Incontro	ateliers sur l'art du mime, de son enseignement à la Faculté des Lettres de Nice et nouvelle création en partenariat avec le Théâtre Francis Gag	Nice	1 000
Compagnie Kelia	aide à la diffusion	Nice	1 000
Compagnie La Citadelle	diffusion de spectacles et formation au théâtre grâce à des ateliers	Villefranche/Mer	3 000
Compagnie Le Cri du Choeur	création et diffusion du spectacle Le cri du chœur - deuxième mouvement	Nice	500

## SUBVENTIONS CULTURELLES

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	SUBVENTION (en €)
Compagnie Ombres et Voix	programmes "Poussières d'exil" et spectacles vocaux Orta Luce et Angeli et Diabolus in musica	Tourrettes/Loup	500
Compagnie Romanizza	fonctionnement, festivals du Livre et Visniec, atelier de lutte contre l'illettrisme.	Nice	2 000
Compagnie Tandaim	création théâtrale originale Pièce de plage Villa Olga, par Mme Catherine Zambon	Cannes	2 500
Compagnie Théâtrale du Cèdre Bleu	reprises des pièces de Rampal et Marivaux	Mouans-Sartoux	1 000
Compagnie Voix Public	fonctionnement global de la compagnie et nouvelle création	Carros	18 000
Concours International de Piano Nice C.A.	4ème édition du Concours International de piano de Nice Côte d'Azur	Nice	3 000
Confrérie de la Saint-Eloi	la fête de la Saint-Eloi	Tende	500
Contes d'Ici et d'Ailleurs	accueil et échanges avec des conteurs du Québec	Levens	800
Corou de Berra	Fonctionnement et création musicale autour du 150ème anniversaire du rattachement du Comté de Nice à la France	Berre-les-Alpes	36 000
Culture et Cinéma	16èmes rencontres cinématographiques de Vence	Vence	3 000
Culture et Loisirs du Mercantour	Animation culturelle de la médiathèque de Saint-Martin-Vésubie	St-Martin-Vésubie	3 000
Culture Loisirs Antibes	Concours de nouvelles "Solidar'livres 2010 Antibes"	Antibes	1 900
	7ème édition des "Déantibulations"		2 500
Divine Quincaillerie	fonctionnement	Nice	2 500
Ecole de Musique d'Opio	nouvelle édition des Nocturnes d'Opio	Opio	5 400
Ecole Municipale Activités Artistiques	ateliers de jazz, de musique et d'arts plastiques	Théoule-sur-Mer	3 000
Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes	Fonctionnement	Cannes	160 000
Ecole Supérieure de Danse de Cannes - Rosella Hightower	Fonctionnement	Mougins	224 000
Ecole Supérieure de Danse Serge Alzetta	fonctionnement	Nice	3 000
Ecomusée Pays de la Roudoule	Fonctionnement de l'écomusée et de manifestations	Puget-Rostang	20 000
Emera Nox	Festival du jeune public "1, 2, 3 Noël !", création "Cyrano et moi", ateliers et diffusion des spectacles	Nice	1 000
Ensemble Baroque de Nice	Fonctionnement	Nice	200 000
Ensemble Instrumental de Nice	fonctionnement et projet spécifique les Lundis	Nice	4 000
Ensemble Polyphonique de Nice	fonctionnement	Nice	1 000
Ensemble Vocal Crescendo	fonctionnement	Cagnes-sur-Mer	2 000
Ensemble Vocal de Nice	organisation et production de concerts sur la région	Nice	2 000
Ensemble Vocal de Roquefort-Les-Pins	spectacle musical autour du négro spirituals/gospel et organisation du stage "Choeur en couleurs"	Roquefort-les-Pins	3 000
Ensemble Vocal Jean-Pierre Grégoire	fonctionnement	Antibes	1 500
Ensemble Vocal La Sestina	fonctionnement	Nice	1 000
Ensemble Vocal Quilisma	concerts prévus sur le territoire des Alpes-Maritimes	Nice	500
Ensemble Vocal Syrinx	programme des concerts	Cagnes-sur-Mer	500
Ensemble Vocal Universitaire de Nice	réalisation de projets musicaux éducatifs	Nice	3 000
EPA Villa Arson	accueil d'artistes en résidence et soutien aux jeunes artistes	Nice	60 000
Espace de Communication Lusophone	12ème semaine du Cinéma Lusophone et autres manifestations culturelles	Nice	2 000
Espace de l'Art Concret	programmation exceptionnelle des expositions, dans le cadre du 20ème anniversaire du centre d'art	Mouans-Sartoux	11 000
Espace Magnan	action de diffusion culturelle : Cinéma 2010	Nice	5 000
Eurasianlinks	ateliers internationaux, festival du cinéma chinois et création du cercle des amis du Musée des Arts Asiatiques	Nice	2 000
Festival International de Mandoline de Castellar	festival international de mandoline	Castellar	2 000
Festival Trans Méditerranée	5ème édition CinéAlma	Grasse	1 000
	fonctionnement et 23ème saison du festival TransMéditerranée autour du thème "L'espace méditerranéen entre fractures et l'Art du vivre-ensemble"		2 000

## SUBVENTIONS CULTURELLES

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	SUBVENTION (en €)
Florilège	réalisation d'un DVD et d'un ouvrage à partir de conférences sur le thème du verre, de l'Antiquité à l'époque contemporaine	Biot	1 000
Fondation Auguste Escoffier	fonctionnement	Villeneuve-Loubet	5 000
Fondation du Patrimoine	connaissance et valorisation du patrimoine public, des labels fiscaux décernés à des particuliers et du mécénat d'entreprise		10 000
Forum Jacques Prévert	fonctionnement et programmation des spectacles	Carros	10 000
Foyer Rural de Sospel Foyer Rural Saint-Michel	activités culturelles sur le territoire de la commune	Sospel	4 000
Foyer Rural de Tende - La Brigue	fonctionnement	Tende	2 000
Garance	ateliers d'écriture plastique et artistique	Carros	500
Gens d'Aqui	9ème festival Gens d'Aqui	Roquebillière	7 500
Gillette Loisirs Sports	actions culturelles menées sur le territoire de la commune	Gillette	20 000
Grandes Heures de la Cathédrale d'Antibes Festival	organisation du 19ème Festival d'Art Sacré d'Antibes	Antibes	7 000
Harmonie Pugétoise	fonctionnement	Puget-Théniers	460
Héliotrope	10ème festival du court métrage de Nice - Un festival c'est trop Court	Nice	13 000
Histoire et Culture en Pays de Haute-Siagne	achat d'un vidéoprojecteur destiné aux conférences données dans les communes des Terres de Siagne	Cabris	1 000
Hors-Champ	organisation des 13èmes Rencontres autour de l'Art Singulier	Nice	2 000
Ilinx Production	fonctionnement	La Bollène-Vésubie	4 000
Imago	fonctionnement et projet la Ruche	Nice	2 000
Imerje Productions	fonctionnement et réalisation de 7 courts-métrages par de jeunes amateurs	Grasse	1 300
In Situ Corpo	exposition Si le printemps revenait dans le Parc Valrose de l'Université de Nice et installation plastique prévue dans le cadre du projet Sur les traces des bâtisseurs	Nice	1 500
Innovision	projet spécifique portant sur la création d'archives vidéos et d'un documentaire sur la mémoire vençoise	Vence	500
Institut de Préhistoire et d'Archéologie Alpes Med	fonctionnement	Nice	3 000
Institut de Recherche et d'Etudes Pluridisciplinaires	recherches et colloques sur le territoire des Alpes-Maritimes	Nice	5 000
Institut d'Etudes Niçoises	réalisation d'un DVD destiné à présenter tous les aspects du Comté de Nice, dans le cadre du 150ème anniversaire du rattachement à la France	Nice	5 000
Institut d'Etudes Occitanes des A-M	15èmes Rencontres inter-culturelles musicales de Bon Voyage	Grasse	3 000
Institut Méditerranéen Art Sacré et Culture Religieuse	fonctionnement	Nice	2 500
Institut National de Recherche Agronomique	fonctionnement et médiation culturelle du jardin de la Villa Thuret		14 000
Jazz In	fonctionnement	Nice	1 500
Jeune Ballet Méditerranéen	concours international de danse classique de Grasse	Grasse	2 000
La Cantarella - Chorale Beausoleil	fonctionnement	Beausoleil	2 000
La Chorale de Luceram	fonctionnement	Lucéram	500
La Clef des Champs	activités culturelles	Villars-sur-Var	500
La Colombe	Festiv'Art (festival de musiques du monde) et autres opérations dont la direction artistique du groupe Kailash	Cipières	800
La Compagnie Castafiore	Spectacles sur les scènes nationales et internationales	Grasse	100 000
La Compagnie des Sylves	diffusion d'oeuvres théâtrales et de lectures	Le Cannet	1 400
La Maison du Portal	exposition des gravures de Rembrandt	Levens	2 000
La Mus'En Scène	diffusion de spectacles et de stages autour des arts du cirque	Colomars	6 000
La Musicale des Baous	4ème édition du festival La Musicale des Baous	Saint-Jeannet	2 000
La Napoule Art Foundation Henry Clews	résidences d'artistes au Château de La Napoule	Mandelieu-la-Napoule	18 000

## SUBVENTIONS CULTURELLES

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	SUBVENTION (en €)
La Nuit Blanche	fonctionnement	Grasse	1 500
La Parpaiola Groupe Folklorique	fonctionnement	Drap	2 000
La Plage	fonctionnement	Vence	2 500
La Roquebrunoise	fonctionnement	Roquebrune-Cap-Martin	4 000
La Rue Luberlu	création d'un nouveau spectacle avec cirque, musique et nouvelles technologies grâce à un partenariat avec le club robotique de Sophia-Antipolis	Nice	4 500
La Scène Déménagement	création d'une pièce de théâtre sur l'histoire de Nice	Beuil	1 500
La Sidorella - Chorale	concerts et représentations	Tourrette-Levens	1 200
La Source	Fonctionnement et aménagement de l'espace "Le Volume"	Nice	27 000
La Troupe du Rhum	diffusion des spectacles du répertoire et création, au Théâtre Alexandre III, d'une comédie d'Eric Assous "Couple en danger"	Villeneuve-Loubet	2 850
La Valdeblourenco	concerts et rencontres internationales de chorales	Valdeblore	2 500
La Vielle dans tous ses états en Provence	recherches musicales et festival de la Haute Siagne	St-Cézaire/Siagne	1 500
L'Aigle de Nice	22ème Grand Prix Aigle de Nice International	Nice	1 000
L'Art Contemporain et la Côte d'Azur	projet l'Art Contemporain et la Côte d'Azur	Nice	10 000
L'Art pour la Vie	organisation de concerts caritatifs de prestige	Nice	8 000
L'Atelier des Arts	aide au développement de l'activité de la structure	Menton	1 500
L'Autre l'Une	diffusion du spectacle Maison Ritournelle	Nice	1 000
Le Cercle Molière de Nice	fonctionnement	Nice	5 000
Le Chœur des Coteaux d'Azur	échange culturel franco-russe dans le cadre de concerts en Russie	Gattières	700
Le Grain de Sable	création et diffusion de spectacles, action culturelle menée sur l'Ariane avec le soutien du Ministère de la Culture	Nice	9 000
Le Rat d'Eau Livre	animations de la bibliothèque de Puget-Théniers	Puget-Théniers	3 000
Le Terrain Vague	fonctionnement et projet Sillages	Nice	2 000
Le Vieux Vallauris, Hier, Aujourd'Hui, Demain	manifestations et éditions sur l'histoire et le patrimoine de la commune	Vallauris	1 500
L'Echo du Lac - Club des Majorettes	fonctionnement	Breil-sur-Roya	400
Lei Baisso Luserno	fonctionnement et promotion de fêtes provençales	Grasse	1 000
L'Entrée des Artistes	8ème festival de théâtre les Falicomédies	Falicon	3 000
L'Entre-Pont	accueil en résidence de compagnies de spectacles et du projet Sur les traces des bâtisseurs	Nice	4 500
Les Alizés	manifestations pour le trentième anniversaire avec festival latino, concerts, exposition et stages de percussions	Nice	1 900
Les Amies et Amis de La Pomme d'Amour	fonctionnement	Tourrette/Loup	8 000
Les Amis de La Musique à Saorge	enseignement musical dispensé dans la cadre de la 31ème semaine internationale de l'orgue italien - vallée de la Roya	Saorge	1 500
Les Amis de l'Amourier	fête du livre Voix du basilic	Nice	2 000
	édition La Gazette du Basilic		800
Les Amis de l'Orgue de Cannes	fonctionnement	Cannes	2 000
Les Amis de l'Ouvrage Maginot de La Frassinea	fonctionnement et dernière tranche des travaux de remise en état de l'intérieur du fort	St-Sauveur/Tinée	2 500
Les Amis du Docteur Belletrud	fonctionnement	Cabris	500
Les Ballets des Alpes-Maritimes	création chorégraphique, notamment avec Terre, diffusion des pièces et actions de formation ou de soutien des danseurs	Nice	2 500
Les Choeurs de La Tinée	fonctionnement	Isola	2 000
Les Compagnons de La Tourrentelle	réalisation du projet 1860 à l'honneur	Tourrette-Levens	3 000
Les Didascalies Fénelon	organisation du festival des Didascalies Fénelon	Grasse	4 500
Les Empêcheurs de Tourner en Rond	fonctionnement	La Tour/Tinée	500
Les Fioretti	organisation des manifestations culturelles du monastère de Saorge	Saorge	3 000
Les Heures Musicales de Biot	Festival "Les Heures musicales" de Biot et autres manifestations	Biot	20 000

## SUBVENTIONS CULTURELLES

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	SUBVENTION (en €)
Les Ménestrels d'Antibes	activités musicales et chorales, spectacle autour des madrigaux guerriers de Claudio Monteverdi	Antibes	1 500
Les Oiseaux de Movezogure	fonctionnement	Nice	1 500
Les Ouvreurs	organisation des séances Jeunes Publics et du festival In & Out	Nice	2 500
Les Peintres du Soleil	manifestations et événements favorisant la peinture et l'animation culturelle du village de Sainte-Agnès	Sainte-Agnès	5 000
Les Pèlerins de Notre-Dame de Fenestre	fonctionnement et pèlerinages	St-Martin-Vésubie	7 000
Les Plages Electroniques	fonctionnement et organisation de 2 festivals : les Plages Electroniques et les Pistes Electroniques	Le Cannet	2 000
Les Polarophiles Tranquilles	fonctionnement	Cannes	800
Les Rencontres de Piano de Falicon	développement des rendez-vous du piano à l'église de Falicon	Falicon	2 000
Les Voies du Monde	3ème édition du Festival Les Voies du Monde	Nice	2 000
Levens d'Un Temp E de Deman	fonctionnement	Levens	1 200
Li Meous Au Temps Dou Caire Del Mel	fête du miel et de la châtaigne	Roquebillière	500
Littera - Association Européenne pour le Livre l'Ecriture	manifestation Lire le Théâtre, du silence du livre à la voix du texte : la voix de la Femme	Nice	1 500
Lo Cepon	manifestations culturelles	Vence	500
Lo Peolh Cinéma	aide aux projets spécifiques dynamiques artistiques de diffusion publique et intervention dans la rue Défly	Nice	1 000
L'Oiseau Lyre	fonctionnement	Vence	2 000
Loisirs Vallerois Club Inter Ages Saint-Vallier-de-Thiery	fonctionnement	St-Vallier-de-Thiery	500
L'Ormaie	fonctionnement	Vence	1 500
Lou Brandi de la Roudoule	fonctionnement et organisation des fêtes patronales	La Croix/Roudoule	2 000
Lou Savel	fonctionnement	Nice	1 600
Lou Souliaire	opération Touët-sur-Var, Village aux portes peintes	Touët-sur-Var	1 000
Lu Neblat	rencontre annuelle des chorales en été, sur Malaussène	Malaussène	500
Lu Pastoureu	animations et manifestation "Orgue vivant"	L'Escarène	1 500
Lu Presepi de La Roca	fonctionnement	St-André-de-la-Roche	500
Lumières des Toiles	fonctionnement	Mouans-Sartoux	1 500
M.J.C. Picaud - Studio 13	actions et ateliers en faveur de la musique, des arts plastiques, du spectacle vivant et du cinéma	Cannes	7 000
M.J.C. Agora Nice Est	fonctionnement de l'Ecole populaire de Musique	Nice	15 500
Maison des Jeunes et de la Culture de Vallauris	ateliers pour les enfants et projet de cours d'arts plastiques	Vallauris	500
Maison du Tourisme de Vallauris Golfe-Juan	manifestation "Napoléon à Golfe-Juan"	Vallauris	3 500
Mandopolis	fonctionnement	Nice	6 000
Mars Vénus	fonctionnement et animations sur le village de Revest-les-Roches	Revest-les-Roches	500
Médiateurs et Ingénieurs Culturels Associés	réalisation de l'opération Mars aux musées	Nice	500
Mons Aegytna Musicalis	soutien à la création et à la représentation musicale	Mougins	1 000
Moulin Forville Musée Victor Tuby	fonctionnement du musée et restauration des collections	Cannes	3 000
Musée Lou Ferouil	manifestations proposées par le musée	Gilette	8 000
Musée Usine Espace Art Actuel Virtuel	développement d'un pôle Multimédia et du festival des arts numériques et graphiques	Nice	1 500
Musique d'Ensemble et Orgue	fonctionnement	Saorge	5 000
Musique en Fête	finalisation du projet artistique adapté de Dante Alighieri intitulé "Une Divine Comédie - Opus 1"	Villeneuve-Loubet	3 000
Musique et Foi Chrétienne	fonctionnement	Cannes	1 800
Nice La Belle Groupe Folklorique	fonctionnement et renouvellement des costumes	Nice	5 000
Nikaïachor	fonctionnement	Nice	1 000
No-Made-l'Association	projets et manifestations organisés avec les partenariats de l'UNSA, des communes de Beausoleil et de Cap d'Ail, de l'Arboretum Kroenlein	Cap-d'Ail	1 000

## SUBVENTIONS CULTURELLES

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	SUBVENTION (en €)
O.C. Blues Live	fonctionnement	Cagnes sur Mer	8 000
Objectif Images	expositions, suite à l'édition de l'ouvrage photographique Ailleurs en Estéron	St-Laurent-du-Var	1 000
Observatoire de la Côte d'Azur	Soutien aux activités culturelles du site de l'Observatorium	Nice	40 000
Odes et Ballades	création d'un spectacle pour le bicentenaire de Frédéric Chopin	Nice	2 000
Off Limits Compagnie	fonctionnement et création chorégraphique	Cannes	14 000
Office de Tourisme de Cagnes-sur-Mer	fêtes traditionnelles : mais, Saint-Pierre de la mer, Saint-Roch	Cagnes-sur-Mer	10 000
Office de Tourisme de Menton	"Ma Ville est Tango"	Menton	40 000
	Festival de Musique Classique		80 000
	Journées méditerranéennes du Jardin		15 000
Office de Tourisme de Sospel	programmation culturelle de l'année	Sospel	2 000
	Nouvelle édition de la manifestation "Les Baroquiales"		35 000
Office de Tourisme de Valdeblore Station de la Colmiane	20ème festival de chants et de musiques de Noël	Valdeblore	12 000
Office de Tourisme Saint-Jeanois	festival international de l'accordéon	Saint-Jeannet	4 000
Office du Tourisme de Beaulieu/Mer	10ème anniversaire des Nuits Guitares	Beaulieu-sur-Mer	14 000
Office du Tourisme de Villeneuve-Loubet	projet de valorisation et d'animation autour du patrimoine historique et bâti de Villeneuve-Loubet	Villeneuve-Loubet	3 800
Office du Tourisme et des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins	Festival "Jazz à Juan"	Antibes	50 000
	Festival d'Art Lyrique "Musiques au Cœur d'Antibes"		60 000
Office Municipal Animation et Tradition Populaires	semaine de l'orgue italien en Roya-Bévéra	Saorge	1 500
Office Municipal de Tourisme de Roquebrune-Cap-Martin	Diverses manifestations: "les soirées musicales du château", les animations estivales, "Septembre du Patrimoine" et les fêtes de fin d'année	Roquebrune-Cap-Martin	40 000
	Lecture en fête 2010 - Roquebrune-Cap-Martin		12 000
Office Municipal de Tourisme de Vence	fête du Moyen et du Haut Pays	Vence	1 000
	manifestation Vence fête ses cultures		1 000
	13ème édition du festival des "Nuits du Sud"		50 000
Opéraction Sud	gestion du Centre d'Art Lyrique de la Méditerranée et diffusion de la musique lyrique	La Gaude	20 000
Orchestre Régional de Cannes PACA	Fonctionnement	Cannes	500 000
Orchestre Symphonique Azuréen	concerts donnés sur le territoire des A-M et en Chine	St-Laurent-du-Var	3 300
Orchestre Symphonique de Sophia-Antipolis (O.S.S.A.)	projets Haydn - Vivaldi - Bach - Bauzin - Duruflé et autres avec chœurs et orchestre	Valbonne	500
Os Carr	communication de la saison	Carros	1 600
Parsec - Astrorama	fonctionnement, ateliers et manifestations comme le Festival des lectures du ciel	La Trinité	5 000
Patrimoine et Traditions Brigasques	fête médiévale et festival des arts organisés en été	La Brigue	4 000
Piano à Levens	fonctionnement et concerts	Levens	3 000
Piste d'Azur	développement des activités et organisation du festival du cirque Piste au Soleil	La Roquette/Siagne	7 000
Poussières d'Etoiles	ateliers de cirque et de théâtre dans différentes salles municipales et participations aux manifestations culturelles	Gattières	500
Préhistotir	5ème édition de la manifestation européenne de tir aux armes préhistoriques à Tende	Nice	800
Provence Sciences Techniques Jeunesse	Rencontres Astronomiques de Valdeblore	Mandelieu	2 000
Regard Indépendant	fonctionnement	Nice	7 000
Regards du Sud	10èmes rencontres régionales de la photographie d'art de Tourrette-Levens et autres manifestations en faveur de la promotion de cet art	Aspremont	5 000
Ren Per Forco	fonctionnement de la Maison de l'artisanat	Carros	500
Rouge Ephémère	fonctionnement	Nice	1 600
Rubaskapeu	fonctionnement et développement des activités	Nice	2 000
Saint-Cézaire Jazz Festival	organisation de Festijazz	St-Cézaire/Siagne	2 000

## SUBVENTIONS CULTURELLES

BENEFICIAIRE	OBJET	COMMUNE	SUBVENTION (en €)
Sans Etiquette	création théâtrale Delirium	Cannes	200
Sept Off	manifestations dont les marathons photos européens, les expositions Racines et Terzo Occhio	Nice	2 000
Série Illimitée	organisation des Colo'Comédies	Nice	1 000
	fonctionnement du Bocal		1 000
	manifestation les Brillants Sonnets		1 000
Sian d'Aqui Nissa E Countea	fonctionnement	Nice	3 000
Société d'Art et d'Histoire du Mentonnais	fonctionnement	Menton	2 000
Société de Musique Ancienne de Nice	fonctionnement	Nice	8 000
Société d'Economie Mixte pour les Evénements Cannois - S.E.M.E.C.	Festival "Les Nuits du Suquet"	Cannes	30 000
Société des Amis de La Maîtrise de La Cathédrale	fonctionnement	Nice	2 500
Société du Four à Pain et du Pressoir	fonctionnement et visites guidées dans le cadre du circuit des vieux métiers	Roquestéron	1 000
Sola Voce	fonctionnement et organisation de concerts	Roquebrune-Cap-Martin	500
Souvenance de Cinéphiles	18èmes rencontres Cinéma, publications et expositions dont Femmes comédiennes	Puget-Théniers	4 500
Start	manifestations et expositions pour le 20ème anniversaire de l'association	Nice	2 000
Sté Etudes Paléontologique Paléthnographique	poursuite des travaux de recherches et des publications, réalisation d'une exposition permanente	Tourrette-Levens	4 000
Synapse Procom	fonctionnement	Nice	1 500
Syndicat d'Initiative de St-Sauveur-sur-Tinée	fonctionnement	St-Sauveur/Tinée	2 000
Syrinx Concerts	fonctionnement	Vence	5 500
Théâtre de Cannes	programmation et créations du Théâtre Alexandre III	Cannes	16 000
Théâtre de l' Aventure	festival de théâtre amateur Festhéra	Nice	1 000
Théâtre de la Cité	activités théâtrales	Nice	19 000
Théâtre de La Marguerite	fonctionnement et organisation du "13ème Féminin Arte" et du "Boeuf Théâtre"	Antibes	11 000
Théâtre de La Massue - Cie Ezequiel Garcia Romeu	créations "Opium et Sténopé" pour le TNN, tournées et ateliers	L'Escarène	9 000
Théâtre de la Mémoire	représentations du spectacle Les années Yéyé et pièce de Jean-Claude Grumberg	Nice	4 000
Théâtre des Grands Chemins	ateliers avec le CERAM, formation pour le théâtre amateur et spectacles	Nice	2 500
Théâtre d'Opérette de Cannes	fonctionnement	Cannes	2 000
Théâtre du Cours	fonctionnement	Nice	5 000
Théâtre du Phoenix	création et diffusion de la pièce "La fabuleuse histoire de Doug et Cong"	Nice	500
Théâtre National de Nice	Fonctionnement	Nice	652 000
Théâtre Niçois Francis Gag	programmation du théâtre	Nice	5 000
Théâtre Passé Présent	activités théâtrales	Mougins	3 500
Théâtre Ségurane	fonctionnement et créations par les compagnies en résidence au Théâtre Ségurane	Nice	7 500
Turbulences	fonctionnement	Falicon	500
Une Petite Voix m'a Dit	fonctionnement et 4ème édition des journées Poët Poët dans le cadre du Printemps des Poètes	Nice	1 500
Unisson@Valrose	fonctionnement	Nice	1 500
Université Méditerranéenne René Cassin	fonctionnement	Nice	7 500
Villages	fonctionnement et projet d'extension à d'autres villages du département	Aspremont	8 000
Vill'Arts	fonctionnement	Villars-sur-Var	1 000
Vis de Forme	fonctionnement	Nice	2 500
Vocadelire	fonctionnement et programmation de manifestations	Saint-Blaise	800
Vocabulaire	programmation des concerts	Nice	3 000
<b>TOTAL</b>			<b>7 794 680</b>

# CONVENTION

## ENTRE

**Le Département des Alpes-Maritimes**, représenté par son Président en exercice, domicilié, en cette qualité, au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du  
désigné ci-après : « le Département »

**D'UNE PART,**

## ET

**L'« ORGANISME SUBVENTIONNE »** représenté par son Président en exercice, domicilié en cette qualité, « *ADRESSE* ».  
désigné ci-après : « le bénéficiaire »

**D'AUTRE PART,**

## IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération en date du \_\_\_\_\_, le Département a accordé à l'« *ORGANISME SUBVENTIONNE* » une subvention de « *MONTANT TOTAL* ».

## IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 : Objet**

La subvention départementale a pour objet : « *OBJET DE LA SUBVENTION* ».

### **ARTICLE 2 – Modalités de versement de la subvention départementale**

La subvention départementale, d'un montant de « *MONTANT TOTAL* », est versée au bénéficiaire en deux fois :

- « *MONTANT 1er VERSEMENT* » €, soit environ 80 % de la subvention globale dès notification de la présente ;

- « *MONTANT 2<sup>ème</sup> VERSEMENT* » €, soit le solde, après transmission au Département, avant la fin du mois de novembre 2010, d'un état d'exécution détaillé des opérations spécifiques objets de la subvention départementale et du bilan financier prévisionnel du fonctionnement de l'organisme.

### **ARTICLE 3 : Conditions de réciprocité**

Le versement de la subvention départementale implique que le bénéficiaire s'engage à :

- réaliser les opérations spécifiques décrites à l'article 1 ;
- assurer la promotion du Département, en raison du concours financier qu'il apporte, sur l'ensemble des documents édités (affiches, dépliants, annonces de presse, site Internet ...) et citer cette implication au cours des reportages effectués par les médias ;
- veiller à l'installation effective des éléments d'identité visuelle du Conseil général sur les lieux d'activité ;
- garantir, pour tout élu ou fonctionnaire départemental autorisé, l'accès aux divers lieux de déroulement des activités du bénéficiaire.

### **ARTICLE 4 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la date de sa notification.

### **ARTICLE 5 : Contrôle de l'utilisation de l'aide attribuée**

En application de l'article L. 1611-4 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « Toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention peut être soumise au contrôle des délégués de la collectivité qui l'a accordée », le bénéficiaire devra tenir à disposition des services départementaux les rapports d'activités, revues de presse, outils de communication relatifs aux périodes couvertes par la convention et à la consommation détaillée des crédits ainsi obtenus.

Le bénéficiaire devra également transmettre au Département, dans les six mois qui suivent la fin de l'année civile en cours, « une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de leur activités » et notamment un compte-rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

## **ARTICLE 6 : Clauses de résiliation et de reversement**

Le Département peut résilier unilatéralement la présente convention et exiger le reversement proportionnel de la subvention accordée dans les cas suivants :

- non-respect des conditions de réciprocité fixées à l'article 3 de la présente convention ;
- utilisation des crédits votés pour couvrir des dépenses étrangères aux actions identifiées à l'article 1 et, en tant que de besoin, dans l'exposé préalable ;
- en cas de dissolution ou de changement de statut social du bénéficiaire.

La résiliation de la convention se fait par courrier recommandé avec accusé de réception et entraînera l'émission d'un titre de recettes d'une somme équivalente au profit du Département.

## **ARTICLE 7 : Règlement des litiges**

En cas de litige, le Tribunal administratif de Nice est compétent.

Fait à Nice, le  
« *en trois exemplaires originaux* »

Pour le Département :  
Le Président du Conseil général

Pour le bénéficiaire :  
Le Président de « *ORGANISME  
SUBVENTIONNE* »

**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "GRANDS ORGANISMES" - Liste des variables**

ORGANISME	PRESIDENT	ADRESSE	MONTANT (en €)				OBJET DE LA SUBVENTION
			TOTAL	Acompte	1er versement	2ème versement	
Centre de Développement Culturel de Grasse - Pays de Grasse	Mme Dominique BOURRET	2 avenue Maximin Isnard - 06130 GRASSE	<b>152 000</b>	40 000	89 600	22 400	Le Conseil général souhaite soutenir et conforter les actions du Théâtre de Grasse pour ce qu'elles apportent au Département dans les domaines de l'action culturelle et de la diffusion du spectacle vivant. En particulier, il identifie au plus cinq spectacles parmi ceux produits par le Théâtre de Grasse, programmés hors Grasse dans les communes des Alpes-Maritimes en accord avec le Conseil général dans le cadre des Soirées estivales 2010. Le Théâtre de Grasse fera son affaire des déplacements et des frais induits par ses choix artistiques des frais techniques nécessaires aux représentations ainsi que de tous contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales, et autres cessions de droit de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.
Ecole supérieure de Danse de Cannes	M. Jean ZIEGER	21 chemin de Faïssole - 06250 MOUGINS	<b>224 000</b>	50 000	139 200	34 800	Le Conseil général souhaite soutenir et conforter les actions de l'école supérieure de danse de Cannes pour ce qu'elles apportent au Département dans le domaine de la danse. A ce titre, l'école supérieure de danse de Cannes : 1/ favorise le développement des études chorégraphiques ; 2/ forme au professorat de danse ; 3/ organise toute activité de nature à favoriser l'insertion professionnelle des élèves de l'école ; 4/ participe aux Soirées Estivales en diffusant cinq spectacles du "Cannes jeune ballet". Pour ces prestations, l'école supérieure de danse de Cannes fera son affaire des déplacements et des frais induits par les choix artistiques de la compagnie, musiciens, danseurs supplémentaires éventuels, frais techniques ainsi que de tous les contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales et autres cessions de droits de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.
Ecole Régionale d'Acteurs de Cannes	M. Jacques PAUL	68 avenue du Petit Juas - 06400 CANNES	<b>160 000</b>	40 000	96 000	24 000	Le Conseil général souhaite soutenir et conforter les actions de l'E.R.A.C. pour ce qu'elles apportent au Département dans le domaine du théâtre. A ce titre, l'E.R.A.C. : - dispense une formation pour les élèves comédiens par la mise en place d'un enseignement intense et diversifié dans la perspective de leur insertion professionnelle ; - favorise la découverte et la pratique de techniques théâtrales de ses élèves dans, au plus cinq communes des Alpes-Maritimes en accord avec le Conseil général au titre des Soirées estivales 2010. L'E.R.A.C. fera son affaire des déplacements et des frais induits par ses choix artistiques ainsi que de tous contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales et autres cessions de droits de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.

Ensemble Baroque de Nice	Mme Yvette HANCY	25 rue de la Croix - 06300 NICE	<b>200 000</b>	50 000	120 000	30 000	<p>Le Conseil général souhaite soutenir et conforter les actions de l'Ensemble baroque de Nice pour ce qu'elles apportent au Département dans le domaine de la musique baroque.</p> <p>En particulier, il identifie au plus dix concerts parmi ceux donnés par l'Ensemble baroque de Nice, programmés hors Nice dans les communes des Alpes-Maritimes en accord avec le Conseil général, et plus particulièrement la mise à disposition gracieuse de l'ensemble pour l'opération "C'est pas classique" qui se déroulera dans le courant du dernier trimestre 2010.</p> <p>L'Ensemble baroque de Nice fera son affaire des déplacements et des frais induits par ses choix artistiques (location de partitions, accord des instruments, musiciens supplémentaires éventuels) ainsi que de tous les contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales, et autres cessions de droits de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.</p>
Orchestre régional de Cannes PACA	Mme Catherine MORSCHEL	24-26 Avenue des Arlucs 06156 CANNES LA BOCCA	<b>500 000</b>	150 000	280 000	70 000	<p>Aide pour soutenir et conforter les actions de l'orchestre régional de Cannes pour ce qu'elles apportent au Département dans le domaine de la musique classique. En particulier, il identifie au plus 15 concerts parmi ceux donnés par l'orchestre régional de Cannes, programmés hors Cannes dans les communes des Alpes-Maritimes en accord avec le Conseil général, et plus particulièrement la mise à disposition gracieuse de l'orchestre pour l'opération « C'est Pas Classique » qui se déroulera le dernier trimestre 2010.</p> <p>L'orchestre régional de Cannes fera son affaire des déplacements et des frais induits par ses choix artistiques (location de partitions, accord des instruments, musiciens supplémentaires éventuels) ainsi que tous les contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales, et autres cessions de droits de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.</p> <p>Il est à noter que la subvention est considérée comme complément de prix et que l'orchestre peut bénéficier de l'assujettissement à la TVA. La subvention vient en complément des recettes commerciales prévisionnelles de l'activité de l'Orchestre pour lui permettre de couvrir ses frais d'exploitation et de maintenir une politique tarifaire destinées à favoriser l'accès du plus grand nombre à ses concerts.</p>
Théâtre National de Nice	M. Daniel BENOIN	Promenade des Arts - 06300 NICE	<b>652 000</b>	150 000	401 600	100 400	<p>Aide financière au titre du fonctionnement pour 2010 afin de soutenir et conforter les actions du T.N.N. pour ce qu'elles apportent au Département dans le domaine du théâtre.</p> <p>Notamment l'organisation de la quinzaine des compagnies départementales dans le cadre de l'évènement 06 en scènes programmé au printemps 2010 ou à la fin de la saison théâtrale ainsi que la mise à disposition gratuite de la salle Michel SIMON dans le cadre des événements produits par le Conseil Général. Le Théâtre de Nice fera son affaire des déplacements et des frais induits par ses choix artistiques, des frais techniques nécessaires aux représentations ainsi que de tous les contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales, et autres cessions de droit de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.</p>

**SUBVENTIONS CULTURELLES - CONVENTIONS "ORGANISMES" - Liste des variables (2 versements)**

ORGANISME	PRESIDENT	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION
			TOTAL	1er versement	2ème versement	
Académie Internationale d'Eté de Nice - A.I.E.N.	M. Jacques TADDEI	Cloître du Monastère de Cimiez - place du Monastère - 06000 NICE	<b>40 000</b>	32 000	8 000	Aide au fonctionnement de l'association en 2010 afin de soutenir et conforter ses actions pour ce qu'elles apportent au Département dans le domaine de la musique. A ce titre l'AIEN dispense une formation musicale sous la forme de Master class, produit le festival "Les concerts du cloître" et favorise la découverte de la musique classique. En particulier, il identifie 10 concerts donnés dans le cadre des Soirées estivales du Conseil Général. Pour ces prestations, l'AIEN fera son affaire des déplacements et des frais induits par les choix artistiques de l'Académie internationale, les musiciens ou danseurs supplémentaires éventuels, les frais techniques de représentations ainsi que de tous les contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales et autres cessions de droits de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle. Un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général par l'organisme, sous formes d'invitations et de prix dans le cadre d'un jeu concours destiné aux agents départementaux.
ADEVREPAM - Laboratoire départemental du Lazaret	M. Henri DE LUMLEY	33 boulevard Franck Pilatte 06300 NICE	<b>250 000</b>	200 000	50 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient les actions menées par le bénéficiaire visant à approfondir les connaissances sur la présence dans les Alpes-Maritimes de l'homme préhistorique, son évolution, ses cultures et ses paléo-environnements. L'association s'engage à mettre en valeur différents sites préhistoriques des Alpes-Maritimes dans le cadre de campagnes de fouilles, réaliser différentes synthèses sur l'évolution de l'Homme fossile, de ses cultures et de ses paléo-environnements dans les Alpes-Maritimes et de replacer différents sites préhistoriques des Alpes-Maritimes dans le cadre général de l'évolution culturelle et paléo-environnementale de l'Homme.
Antibea	M. Jean-Marc SALVAN	15 rue Georges Clémenceau - 06600 ANTIBES	<b>10 000</b>	8 000	2 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient l'association au titre de la programmation du théâtre Antibea.
Ars Viva	Mme Bernadette KERAUDREN	Villa Aurélia - 36 route de Nice - 06320 LA TURBIE	<b>12 000</b>	9 600	2 400	Au titre de la présente convention, l'association Ars Viva propose l'organisation des 10èmes Musicales du Trophée des Alpes en juillet.
Art Culture et Patrimoine	M. Philippe MARLAND	Fondation Emile Hugues - 2 place du Frêne - 06140 VENCE	<b>14 000</b>	11 200	2 800	Au titre de la présente convention, l'association Art Culture et Patrimoine organise les expositions de l'année au Château de Villeneuve.
Arts et Traditions du site du Château	M. André CARLES	Montée du Château - 06690 TOURRETTE-LEVENS	<b>20 000</b>	16 000	4 000	Au titre de la présente convention, l'association des Arts et Traditions du site du Château propose et organise les expositions du musée des métiers traditionnels et des outils anciens.

ORGANISME	PRESIDENT	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION
			TOTAL	1er versement	2ème versement	
Association Bayreuth Silence Miranda - Cie Miranda	Madame Annie SURACE	Le Cube - 2 rue JB Calvino - 06100 NICE	30 000	24 000	6 000	<p><b>A/ Sous-direction Culture</b> : aide au développement du centre théâtral "le Cube", la réalisation de deux nouvelles créations, et dans le cadre de la formation, la mise en œuvre d'actions pédagogiques et sociales.</p> <p><b>B/ Sous-direction de l'Education</b> : soutien aux activités scolaires et péri-scolaires des collégiens » à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ateliers théâtre scolaire et extra scolaire qui touchent 1350 enfants par an sur 28 établissements scolaires avec la formation des comédiens intervenant en milieu scolaire (environ 4 000 heures d'intervention),</li> <li>- la 13ème édition du festiv' théâtre des collèges</li> <li>- l'école du spectateur 2010 qui crée des actions de prévention sur la citoyenneté, la prévention des troubles de comportement, la connaissance de la justice et la prévention des risques domestiques chez les collégiens et les primaires qui touche plus de 5 500 jeunes.</li> </ul>
			35 000 (budget Education)	28 000	7 000	
Association Montagne et Traditions - A.MONT	M. Eric GILI	Musée du Patrimoine et du Haut-Pays - 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE	10 000	8 000	2 000	Le Conseil général souhaite soutenir les actions de l'association A.MONT. en faveur du patrimoine culturel du Haut-Pays niçois.
Association des Amis de L'Escarène	M. Roger BARRAYA	Mairie de L'Escarène - 06440 L'ESCARENE	16 000	12 800	3 200	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient la 20ème édition du Festival de musique ancienne de L'Escarène et du Haut-Paillon, en saison estivale.
Association Française Festival International du Film de Cannes - A.F.F.I.F.	M. Gilles JACOB	3 rue Amélie - 75007 PARIS	150 000	120 000	30 000	Au titre de la présente convention, le Festival international du film propose, dans le cadre du festival 2010 qui se déroulera du 12 au 23 mai 2010, la réalisation d'opérations à destination du grand public, ainsi que l'organisation de projections sur la plage de films directement liés au Festival (hommages, rétrospectives ou sélection). Un contingent de places sera mis à la disposition du Conseil général des Alpes-Maritimes de telle sorte que puissent être invités aux soirées d'ouverture et de clôture : le Président et les vice-présidents de l'Assemblée départementale ainsi que leurs épouses (ou époux), et les cadres supérieurs de l'administration départementale.
Association L'Eclat	Mme Liliane SCOTTI	Villa Arson - 20 avenue Stephen Liégeois - 06000 NICE	10 000	8 000	2 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient les actions de l'association L'Eclat en faveur du cinéma.
Association Les Amis du Château	Mme Nathalie BAILET	Hôtel de Ville - 70 place du Docteur Simon - 06690 TOURRETTE-LEVENS	23 000	18 400	4 600	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient la nouvelle édition de la manifestation " les Nuits du Château", proposée et organisée par l'association Les Amis du Château de Tourrette-Levens.
Association Opus	M. Maurice JAKUBOWICZ	20 montée du Château - 06510 GATTIERES	20 000	16 000	4 000	Au titre de la présente convention, l'association Opus organise la 22ème édition de l'atelier d'art lyrique avec les présentations des opéras "Gianni Schicchi" de Puccini et "L'enfant et les sortilèges" de Ravel.
Association pour le Développement touristique des Vallées Roya-Bévéra - A.D.T.R.B.	M. Jean-Mario LORENZI, Conseiller général, Maire de Sospel	Mairie de Tende - 06430 TENDE	12 000	9 600	2 400	<p>Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient l'A.D.T.R.B. dans ses actions culturelles pour ce qu'elles apportent au Département à savoir:</p> <p>1/ 8 000 € pour l'organisation du 8ème festival des Orgues historiques des vallées de la Roya-Bévéra</p> <p>2/ 4 000 € pour l'organisation de la manifestation "Fort en Fête".</p>
			8 000			
			4 000			
Atelier de Créations Trimages	Mme Isabelle BLANCO	23 rue Paganini - 06000 NICE	13 000	10 400	2 600	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient l'atelier de créations Trimages pour sa programmation et les spectacles destinés au jeune public.

ORGANISME	PRESIDENT	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION
			TOTAL	1er versement	2ème versement	
Bal d'Arts Légers	Mme Sylvie TUMORTICCHI	45 promenade du Paillon - 06000 NICE	35 000	28 000	7 000	Fonctionnement de l'association : diffusion des comédies jardinières : l'Epopée des prés et le Tour de l'infini, dans les jardins du département, la création, en coproduction avec le Théâtre de Grasse et le Théâtre national de Nice, de la pièce les Funambules et l'organisation du Festival "les Nocturnes" à la Villa Arson et à Roure.
Banque d'Instruments de Musique - B.I.M.	Mme Elisabeth TOURRAILLE	21 rue Saint-Joseph - 06300 NICE	14 500	11 600	2 900	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient la Banque d'Instruments de Musique dans le cadre de ses activités initiées avec le projet 06.06.06.
Centre International de Recherche Musicale - C.I.R.M.	M. Eric GASPERINI	33 avenue Jean Médecin 06000 NICE	25 000	20 000	5 000	Encourager les actions du bénéficiaire dans le domaine de la création, de la promotion et de la diffusion de la musique contemporaine. Le Département soutient également le bénéficiaire pour l'organisation du festival annuel M.A.N.C.A. (Musique Actuelle Nice Côte d'Azur). Un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général par l'organisme. Le bénéficiaire apportera gracieusement son concours à l'opération du Conseil général "C'est pas Classique" qui aura lieu au cours du dernier trimestre 2010, notamment par la réalisation d'un concert de musique expérimentale dont les frais artistiques, techniques et logistiques seront la charge du Centre Internationale de Recherche Musicale.
Communauté de Communes de Cians-Var	M. Charles-Ange GINESY - Président de la C.C.C.V. - Vice-Président du Conseil général	Centre administratif de Valberg - 06470 VALBERG	30 000	24 000	6 000	Au titre de la présente convention, la communauté de communes de Cians-Var propose l'organisation de manifestations culturelles sur l'ensemble du territoire des neuf communes.
Commune de Cagnes-sur-Mer	Monsieur Louis NEGRE - Sénateur-Maire de Cagnes-sur-Mer	Hôtel de Ville - B.P. 79 06802 CAGNES-SUR-MER Cedex	58 600	46 880	11 720	Au titre de la présente convention, la commune de Cagnes-sur-Mer propose l'édition 2010 de la manifestation estivale "Un soir chez Renoir" et les expositions de l'Espace Solidor dédiées au bijou contemporain. Au titre de la Médiathèque départementale et de la politique du livre, le Conseil général identifie deux manifestations proposées par la Commune de Cagnes-sur-Mer, à savoir "Histoire de Dire" et le Festival du Livre Jeunesse.
			45 000			1/ le Conseil général identifie la manifestation "Un Soir chez Renoir", dans le décor naturel des jardins du Domaine Renoir aux Collettes. 45 000 € sont prévus au titre de cette manifestation. Cette manifestation, prévue sur plusieurs soirées gratuites afin de faciliter l'accès à un large public, permet à la création artistique de s'exprimer dans les domaines du chant, de la musique et de la danse. Un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général par la commune, sous formes d'invitations et de prix dans le cadre d'un jeu concours destiné aux agents départementaux.
			5 000			2/ le Conseil général soutient les expositions de l'Espace Solidor concernant le bijou contemporain pour un montant de 5 000 €
			1 600			3/ le Conseil général soutient la manifestation "Histoire de Dire" de Cagnes-sur-Mer pour la promotion et la valorisation de la politique culturelle axée sur la lecture et l'écriture, par une subvention de 1 600 €
			7 000			4/ la Commune de Cagnes-sur-Mer organise le Festival du Livre Jeunesse 2010, par une subvention de 7 000 €

ORGANISME	PRESIDENT	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION
			TOTAL	1er versement	2ème versement	
Commune de Carros	M. Antoine DAMIANI - Conseiller général	Hôtel de Ville - 2 rue de l'Eusière - 06510 CARROS	17 000	13 600	3 400	<p>Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient la Commune de Carros dans le cadre des actions du Centre International d'Art Contemporain en faveur des arts plastiques et dans l'organisation du Festival des Siacrerries.</p> <p>1/ l'aide départementale, de 10 000 €, identifie les actions du Centre International d'Art Contemporain - C.I.A.C. pour ce qu'elles apportent au rayonnement culturel départemental.</p> <p>2/ 7 000 € sont destinés à la nouvelle édition du Festival des Siacrerries qui rassemble un grand nombre d'artistes et de spectateurs chaque année.</p>
			10 000			
			7 000			
Commune de Gorbio	M. Michel ISNARD	Hôtel de Vile - 30 rue Garibaldi - 06500 GORBIO	13 500	10 800	2 700	Au titre de la présente convention, la Commune de Gorbio propose la nouvelle édition du festival de flamenco et les expositions d'art contemporain.
Commune de Mandelieu-la-Napoule	M. Henri LEROY - Sénateur-Maire de Mandelieu-La-Napoule	340 rue Jean Monnet - 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE	41 000	32 800	8 200	<p>Au titre de la présente convention, la commune de Mandelieu-la-Napoule propose la réalisation du festival de jazz au Parc Robinson en juin, du festival "Les Nuits du château" en juillet, propose l'organisation de la saison culturelle.</p> <p>1/ le Conseil général soutient, à hauteur de 9 000 €, le Festival "Jazzy Robinson" pour sa seconde édition. Un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général par la commune, sous formes d'invitations et de prix dans le cadre d'un jeu concours destiné aux agents départementaux.</p> <p>2/ Aide départementale de 18 000 € pour le festival "Les Nuits du château", présenté dans le cadre du Château de la Napoule, qui comporte 9 spectacles sur le thème de la culture méditerranéenne. Comme précédemment, un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général par la commune, sous formes d'invitations et de prix dans le cadre d'un jeu concours destiné aux agents départementaux.</p> <p>3/ la saison culturelle 2009/2010 alterne théâtre et concerts avec des spectacles dans les Espace Léonard de Vinci et Centre Expo Congrès. Subvention de 14 000 €</p>
			9 000			
			18 000			
			14 000			
Commune de Menton	M. Jean-Claude GUIBAL - Député-Maire	Hôtel de Ville - 17 rue de la République B.P. n°69 - 06502 MENTON cedex	12 500	10 000	2 500	Au titre de la présente convention, la Commune de Menton propose la saison théâtrale 2009/2010.
Commune de Mougins	D. Richard - Maire de Mougins	Hôtel de Ville - 72 chemin de l'Horizon - 06250 MOUGINS	13 000	10 400	2 600	<p>Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient la commune de Mougins dans ses actions culturelles pour ce qu'elles apportent au Département à savoir:</p> <p>1/ 6 000 € destinés à l'exposition temporaire du musée de la Photographie André Villers</p> <p>2/ 7 000 € pour la manifestation "Les Arts dans la Rue".</p>
			6 000			
			7 000			

ORGANISME	PRESIDENT	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION
			TOTAL	1er versement	2ème versement	
Commune de Nice	M. Christian ESTROSI - Ministre Maire de la Ville de NICE	Hôtel de Ville - 5 rue de l'Hôtel de Ville - 06364 NICE CEDEX 4 ou 9, rue Raoul Bosio - 06300 NICE	2 775 000	2 220 000	555 000	<p>Le Conseil général souhaite apporter un concours significatif à l'accroissement de la part du budget culturel de la Commune de Nice consacré aux institutions culturelles suivantes : l'Opéra de Nice, l'Orchestre Philharmonique de l'Opéra, le Conservatoire à Rayonnement Régional.</p> <p>A ce titre, le Conseil général soutient ces institutions pour ce qu'elles apportent au Département dans le domaine de l'art lyrique et de la musique :</p> <p>1/ 880 000 € pour la saison lyrique de l'Opéra avec la création d'un opéra baroque tous les deux ans en concours avec l'Ensemble Baroque de Nice ;</p> <p>2/ 1 200 000 € pour les concerts donnés hors de Nice par les ensembles de l'Orchestre philharmonique de l'Opéra de Nice, programmés dans les communes des Alpes-Maritimes en accord avec le Conseil général à raison de : - au plus 10 concerts en grande formation dont au plus 3 prestations dans le cadre de l'opération "C'est pas classique" (qui aura lieu courant du dernier trimestre 2010) ; - 20 concerts en formation réduite, soit orchestre de chambre, soit formation Mozart.</p> <p>Pour ces prestations, la Ville de Nice fera son affaire des déplacements et frais induits par les choix artistiques des ensembles de l'Orchestre philharmonique (location de partitions, accord des instruments, musiciens supplémentaires éventuels) ainsi que de tous les contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales et autres cessions de droits de représentation en vertu du code de la propriété intellectuelle ;</p> <p>3/ 680 000 € pour le Conservatoire à rayonnement régional : dans le cadre de sa mission éducative, en particulier dans le développement de la filière "musique baroque" et pour sa participation, notamment par la mise à disposition gracieuse de l'orchestre des professeurs du Conservatoire à l'opération "C'est pas classique".</p> <p>A cela s'ajoute pour 15 000 € le Festival de musique sacrée</p>
			<p>dont:</p> <p>Opéra de Nice: 880 000</p> <p>Orchestre Philharmonique: 1 200 000</p> <p>Conservatoire à rayonnement régional: 680 000</p> <p>Festival de musique sacrée: 15 000</p>			
Commune de Saint-Martin-Vésubie	M. Gaston FRANCO - Maire de Saint-Martin-Vésubie	Hôtel de Ville - Place Félix Faure 06450 SAINT-MARTIN-VESUBIE	35 000	28 000	7 000	Au titre de la présente convention, la commune de Saint-Martin-Vésubie propose la réalisation des Fêtes du Pain et du Bois, du Carnaval Traditionnel et des manifestations mentionnées dans le programme de la saison culturelle.
Commune de Saint-Etienne-de-Tinée	Madame Thérèse FABRON - Maire de Saint-Etienne-de-Tinée	Hôtel de Ville - 06660 SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	25 000	20 000	5 000	<p>Au titre de la présente convention, la commune de Saint-Etienne-de-Tinée organise les éditions 2010 des Soirées Musicales estivales de la Haute Tinée et du Festival de théâtre "Les Tréteaux d'en-haut".</p> <p>1/ le Conseil général soutient les Soirées musicales de la Haute-Tinée, programmées du 1er juillet au 31 août, devenues un événement incontournable de la saison culturelle, par une aide de 20 000 €.</p> <p>2/ 5 000 € au festival de théâtre "Les Tréteaux d'en Haut".</p>
			20 000			
			5 000			

ORGANISME	PRESIDENT	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION
			TOTAL	1er versement	2ème versement	
Commune de Tourrette-Levens	Docteur Alain FRERE - Vice-Président du Conseil général - Maire	Hôtel de Ville - 06690 TOURRETTE-LEVENS	57 000	45 600	11 400	<p>Au titre de la présente convention, la commune de Tourrette-Levens propose l'organisation des animations culturelles détaillées dans le programme 2010, la Fête Médiévale et le fonctionnement du musée d'histoire naturelle du Château.</p> <p>1/ parmi les manifestations proposées dans le cadre de la saison culturelle, le Conseil général soutient, entre autres, le festival d'arts plastiques, la fête de la musique, les expositions d'œuvres d'art et les rencontres photographiques. Subvention de 20 000 €</p> <p>2/ le Département soutient la Fête Médiévale de Tourrette-Levens, prévue début avril, pour l'organisation des manifestations et la valorisation du patrimoine, par une aide de 10 000 €</p> <p>3/ Aide de 27 000 € pour le fonctionnement annuel du Château musée d'histoire naturelle</p>
			20 000			
			10 000			
			27 000			
Commune de Valdeblore	M. Fernand BLANCHI - Maire de Valdeblore	Mairie - La Bolline - 06420 VALDEBLORE	66 000	52 800	13 200	<p>Au titre de la présente convention, la commune de Valdeblore propose d'une part l'organisation de l'édition 2010 de la manifestation "La Folie des Lacs" les 17 et 18 juillet prochains et, de l'autre, le festival du printemps de Valdeblore. Un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général par la commune, sous formes d'invitations et de prix dans le cadre d'un jeu concours destiné aux agents départementaux.</p> <p>1/ 60 000 € sont destinés à la nouvelle édition des Folies des Lacs</p> <p>2/ 6 000 € pour le festival du Printemps de Valdeblore</p>
			60 000			
			6 000			
Commune de Vallauris	M. Alain GUMIEL, Maire de Vallauris, Conseiller général des Alpes-Maritimes	Hôtel de Ville - Place Cavasse B.P. n° 299 06220 VALLAURIS	25 000	20 000	5 000	Au titre de la présente convention, la commune de Vallauris propose l'organisation de la XXIème édition de la Biennale de Céramique, réservée aux artistes et créateurs des pays de l'Union Européenne.
Commune de Villeneuve-Loubet	M. Richard CAMOU	Hôtel de Ville - Place de Verdun - B.P. n°59 - 06270 VILLENEUVE-LOUBET	23 000	18 400	4 600	<p>Au titre de la présente convention, la Commune de Villeneuve-Loubet propose la nouvelle édition des Fêtes Gourmandes au mois d'août.</p> <p>1/ 20 000 € sont destinés aux Fêtes gourmandes</p> <p>2/ 2 000 € pour les Jardins des Contes et Légendes à Villeneuve-Loubet</p> <p>3/ 1 000 € pour les Musiques du Monde</p>
			20 000			
			2 000			
			1 000			
Compagnie Arketal	Mme Catherine ORDY	4 impasse de la Chaumière - 06400 CANNES	10 000	8 000	2 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient la compagnie Arketal dans le cadre de ses activités théâtrales et de l'atelier de marionnettes.
Compagnie Voix Public	M. Olivier GALLIOT	2 rue de l'Espère - 06510 CARROS	18 000	14 400	3 600	Au titre la présente convention, le Conseil général soutient la compagnie Voix Public dans ses activités.
Corou de Berra	Mme Christine GIORDANA TORRI	40, avenue Paul Granet - 06390 BERRE-LES-ALPES	36 000	28 800	7 200	<p>Le Conseil général souhaite soutenir et conforter les actions de l'association Corou de Berra pour ce qu'elles apportent au Département dans le domaine de la musique. En particulier, il identifie six concerts parmi ceux donnés par l'ensemble Corou de Berra programmés hors Nice dans les communes des Alpes-Maritimes en accord avec le Conseil général dans le cadre des Soirées estivales 2010.</p> <p>L'association Corou de Berra fera son affaire des déplacements et des frais induits par ses choix artistiques (location de partitions, accord des instruments, musiciens supplémentaires éventuels) ainsi que de tous les contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales et autres cessions de droits de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.</p>

ORGANISME	PRESIDENT	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION
			TOTAL	1er versement	2ème versement	
Ecomusée du Pays de la Roudoule	M. Patrice DEMEOCQ	Place des Tilleuls 06260 PUGET-ROSTANG	20 000	16 000	4 000	Au titre de la présente convention, le bénéficiaire propose l'organisation des manifestations prévues dans son programme d'activités et assure le fonctionnement de l'écomusée.
E.P.A Villa Arson	M. Alain DEREY - Directeur	20 avenue Stephen Liégeard 06105 NICE Cedex	60 000	48 000	12 000	Au titre de la présente convention, l'E.P.A. Villa Arson propose l'accueil de cinq artistes en résidence et la recherche sur l'histoire de la performance dans les Alpes-Maritimes. L'exposition qui en résultera est un partenariat entre le bénéficiaire et le Conseil général des Alpes-Maritimes, présentée conjointement par les deux institutions.
Espace de l'Art Concret	M. Jean-Philippe BILLARANT	Château de Mouans Sartoux - 06370 MOUANS-SARTOUX	11 000	8 800	2 200	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient l'Espace de l'art concret pour la programmation exceptionnelle des expositions dans le cadre du 20ème anniversaire du centre d'art.
Fondation du Patrimoine	M. Jean-Louis MARQUES - Délégué Départemental	C.C.I. - 20 boulevard Carabacel - 06000 NICE	10 000	8 000	2 000	Au titre de la présente convention, la Fondation du Patrimoine, à travers sa délégation départementale, entend promouvoir et valoriser le patrimoine public.
Forum Jacques Prévert	M. Manuel CLERGUE	Rue des Oliviers - 06510 CARROS	10 000	8 000	2 000	Au titre la présente convention, le Conseil général soutient les actions du Forum Jacques Prévert.
Gilette Loisirs Sports	M. Manfred FAYARD	Mairie de Gilette - Place du Docteur Morani - 06830 GILETTE	20 000	16 000	4 000	Au titre de la présente convention, l'association Gilette Loisirs Sports organise des actions culturelles sur le territoire de la commune.
Héliotrope	M. Dimitri VERET	10 bis rue Penchienatti - 06000 NICE	13 000	10 400	2 600	Au titre de la présente convention, l'association Héliotrope propose l'organisation de la 10ème édition du festival du court-métrage de Nice "Un festival c'est trop court", au printemps 2010. Cet événement contribue au rayonnement culturel départemental grâce au soutien qu'il apporte à la jeune création cinématographique européenne.
Institut National de la Recherche Agronomique - I.N.R.A.	Mme Catherine DUCATILLON	I.N.R.A. - Villa Thuret - 90 chemin Raymond - 06160 JUAN-LES-PINS	14 000	11 200	2 800	Au titre de la présente convention, l'Institut National de Recherche Agronomique propose l'entretien et la préservation des collections des Jardins de la Villa Thuret, organise des manifestations culturelles et pédagogiques dont des journées "portes ouvertes".
La Compagnie Castafiore	Mme Solange DONDI	Espace chorégraphique Chiris - avenue de Provence - 06130 GRASSE	100 000	80 000	20 000	Aide au fonctionnement de l'association en 2010 afin de soutenir et conforter les actions de la Compagnie Castafiore pour ce qu'elles apportent au Département dans le domaine de la danse. En particulier, il identifie une représentation d'une création de la Compagnie Castafiore dans le cadre de "06 en scène". Pour cette prestation, la compagnie Castafiore fera son affaire des déplacements et des frais induits par les choix artistiques de la compagnie, les musiciens ou danseurs supplémentaires éventuels, les frais techniques de représentation ainsi que de tous les contrats d'engagement des personnes nécessaires aux spectacles, notamment les salaires, charges sociales et fiscales et autres cessions de droits de représentation en vertu du Code de la propriété intellectuelle.
La Napoule Art Foundation Henry Clews	M. Alexis VROUSOS - Directeur général	Château de la Napoule - 1 avenue Henry Clews - 06210 MANDELIEU-LA-NAPOULE	18 000	14 400	3 600	Au titre de la présente convention, la Napoule Art Foundation Henry Clews propose les résidences d'artistes au Château de la Napoule tout au long de l'année.
L'Art Contemporain et la Côte d'Azur	M. Maurice FRECHURET	36 avenue du Docteur Ménard - 06000 NICE	10 000	8 000	2 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le projet "L'art contemporain et la Côte d'Azur" autour des arts plastiques.

ORGANISME	PRESIDENT	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION	
			TOTAL	1er versement	2ème versement		
La Source	Monsieur Yann LE CLANCHE	2 rue Georges Ville - 06300 NICE	<b>27 000</b>	21 600	5 400	Aide à la promotion de la création, de la production et de la diffusion d'activités culturelles et d'œuvres artistiques en rassemblant dans un même lieu (le Volume) des artistes, musiciens professionnels, amateurs et acteurs culturels, en favorisant l'accès aux pratiques musicales et aux manifestations et en aidant à la professionnalisation des musiciens et techniciens.	
Les Heures Musicales de Biot	Mme Liliane VALSECCHI	Chemin de la Fontanette - 06410 BIOT	<b>20 000</b>	16 000	4 000	Au titre de la présente convention, l'association propose l'organisation du Festival des heures musicales de Biot et des autres manifestations culturelles sur le territoire du canton.	
M.J.C. Agora Nice-Est	M. Jean-Louis LEBON	223 route de Turin - 06300 NICE	<b>15 500</b>	12 400	3 100	Au titre de la présente convention, la M.J.C. Agora Nice-Est assure le fonctionnement et l'organisation de l'Ecole populaire de musique.	
Observatoire de la Côte d'Azur	M. Farrokh VAKILI	Boulevard de l'Observatoire B.P. n° 4229 06304 NICE Cedex 4	<b>40 000</b>	30 000	10 000	Au titre de la présente convention, l'Observatoire de la Côte d'Azur propose l'organisation d'une manifestation spécifique en faveur du jeune public et des activités culturelles sur le site.	
Office de Tourisme de Beaulieu-sur-Mer	M. Stéphane ENSELLEM	Place Georges Clémenceau - 06310 BEAULIEU- SUR-MER	<b>14 000</b>	11 200	2 800	Au titre de la présente convention, l'office de tourisme de Beaulieu-sur-Mer propose la 10ème édition des "Nuits Guitares" durant l'été.	
Office de Tourisme de Cagnes-sur-Mer	M. Jean-Marie MEUNIER	6 boulevard du Maréchal Juin - 06800 CAGNES- SUR-MER	<b>10 000</b>	8 000	2 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient l'office de tourisme de Cagnes-sur-Mer dans l'organisation des fêtes traditionnelles. Parmi celles-ci, l'aide départementale identifie plus particulièrement les fêtes des Mais, de Saint-Roch et de Saint-Pierre de la Mer.	
Office de Tourisme de Menton	M. Jean-Claude GUIBAL	Palais de l'Europe - 8 avenue Boyer - BP 239 06506 MENTON CEDEX	<b>135 000</b>	108 000	27 000	Au titre de la présente convention, l'Office de tourisme de Menton propose la réalisation du 61ème Festival de musique classique, de la manifestation "Ma ville est tango" et des Journées méditerranéennes du jardin. Le Conseil général souhaitant soutenir et conforter les actions de l'Office de tourisme de Menton pour ce qu'il apporte au Département dans le domaine de la musique et lui accorde une aide financière pour la réalisation de ces manifestations. Un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général par l'organisme, sous formes d'invitations et de prix dans le cadre d'un jeu concours destiné aux agents départementaux.	
			40 000				1/ 40 000 € sont destinés à la 9ème édition de la manifestation "Ma Ville est Tango", prévue du 8 au 13 juillet, avec des concerts, des spectacles, expositions et stages de danse.
			80 000				2/ 80 000 € sont destinés au 61ème Festival de Musique Classique, en août, où se produisent plus de trois cents artistes devant près de 5.500 spectateurs.
			15 000				3/ 15 000 € sont destinés aux 20èmes Journées méditerranéennes du Jardin, en septembre, réunissant un grand nombre d'exposants et d'amateurs.

ORGANISME	PRESIDENT	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION
			TOTAL	1er versement	2ème versement	
Office de Tourisme de Sospel	M. Jean-Mario LORENZI Conseiller général	19 avenue Jean Médecin - 06380 SOSPEL	37 000	29 600	7 400	<p>Au titre de la présente convention, l'office de tourisme de Sospel propose d'une part la programmation culturelle annuelle et, de l'autre, l'organisation d'une manifestation intitulée "Festival des Baroquiales".</p> <p>1/ le Conseil général soutient, à hauteur de 35.000 euros, la manifestation "les Baroquiales" mettant à l'honneur le patrimoine baroque exceptionnel de la commune de Sospel : cathédrale, chapelles mitoyennes et places. Cet événement annuel se tiendra du 22 au 25 juillet 2010. Cinq concerts, un spectacle pluridisciplinaire et des animations de rue seront programmés. La direction artistique sera assurée dans la continuité du Festival des orgues historiques de la Roya-Bévéra par Silvano Rodi. Un contingent de places sera mis à la disposition du Conseil général par l'organisme.</p> <p>2/ 2 000 € sont destinés à la programmation culturelle de l'année</p>
			35 000			
			2 000			
Office de Tourisme de Valdeblore Station La Colmiane	M. Marc ALUNNI-BAGARELLI	La Roche - 06420 VALDEBLORE	12 000	9 600	2 400	<p>Au titre de la présente convention, l'office de tourisme de Valdeblore propose la 20ème édition du festival de chants et de musiques de Noël.</p>
Office de Tourisme et des Congrès d'Antibes Juan-les-Pins	M. Jean LEONETTI	11 place du Général de Gaulle - 06600 ANTIBES	110 000	88 000	22 000	<p>Au titre de la présente convention, l'Office de tourisme d'Antibes-Juan-les-Pins propose la réalisation de diverses manifestations estivales. Le Conseil général, souhaitant soutenir les actions de l'Office de tourisme d'Antibes-Juan les Pins pour ce qu'il apporte au Département dans le domaine de la musique, lui accorde une aide financière pour les manifestations suivantes, au titre desquelles un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général par l'organisme:</p> <p>1/ 60 000 € pour le 20ème festival d'art lyrique "Musiques au Coeur d'Antibes",</p> <p>2/ 50 000 € pour le 48ème festival "Jazz à Juan".</p>
			60 000			
			50 000			
Office municipal de Tourisme de Roquebrune-Cap-Martin	Mme Martine CESARI	218, avenue Aristide-Briand - 06190 ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	52 000	41 600	10 400	<p>Le Conseil général souhaitant soutenir et conforter les actions de l'Office municipal de tourisme de Roquebrune-Cap-Martin pour ce qu'elles apportent au Département, lui accorde une aide financière pour les manifestations suivantes :</p> <p>1/ dont 40 000 € dans le domaine des animations culturelles en juillet, août et septembre, notamment les soirées au château, les podiums de l'été et parades estivales ainsi que Septembre du patrimoine. Un contingent de places est mis à la disposition du Conseil général par l'organisme.</p> <p>2/ 12 000 € pour la manifestation Lecture en Fête.</p>
			40 000			
			12 000			
Office municipal de Tourisme de Vence	M. Régis LEBIGRE	Villa Alexandrine - Place du Grand jardin - 06140 VENCE	52 000	41 600	10 400	<p>Au titre de la présente convention, l'Office municipal de tourisme de Vence propose la réalisation de la 13ème édition du festival "Nuits du Sud", la manifestation "Vence fête ses cultures" et la "Fête du Haut et Moyen Pays".</p> <p>1/ 50 000 € sont destinés à la 13ème édition du festival des "Nuits du Sud". Le Conseil général, souhaitant soutenir et conforter les actions de l'Office municipal de tourisme de Vence pour ce qu'il apporte au Département dans le domaine de la musique, lui accorde une aide financière pour cette manifestation. Un contingent de places sera mis à la disposition du Conseil général par l'organisme.</p> <p>2/ le Conseil général soutient pour 1 000 € la Fête du Moyen et du Haut Pays pour ce qu'elle apporte à la valorisation et au rayonnement culturel du territoire.</p> <p>3/ 1 000 € sont destinés à la manifestation "Vence fête ses Cultures"</p>
			50 000			
			1 000			
			1 000			

ORGANISME	PRESIDENT	ADRESSE	MONTANT (en €)			OBJET DE LA SUBVENTION
			TOTAL	1er versement	2ème versement	
Off Limits Compagnie	M. Giovanni LOUVET	17 boulevard Montfleury - 06400 CANNES	<b>14 000</b>	11 200	2 800	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient la compagnie Off Limits dans le cadre de la création chorégraphique.
Opéraction Sud	Mme Elisabeth VIDAL	Centre d'Art Lyrique de la Méditerranée - C.A.L.M. - 1835 route de Saint-Laurent - 06610 LA GAUDE	<b>20 000</b>	16 000	4 000	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient l'association Opéraction Sud dans la gestion du Centre d'Art Lyrique de la Méditerranée et la diffusion de la musique lyrique.
Société d'Economie Mixte pour les Evènements Cannois - S.E.M.E.C.	M. David LISNARD	Palais des Festivals - BP 272 - 06403 CANNES CEDEX	<b>30 000</b>	24 000	6 000	Au titre de la présente convention, la Société Mixte pour les Evènements Cannois propose du 16 au 30 juillet 2010 la réalisation de la 35ème édition des Nuits musicales du Suquet, festival de musique classique dirigé par Gabriel Tacchino. La programmation 2010 comporte 7 soirées musicales classiques en plein air et dans le cadre de l'Eglise Notre Dame d'Espérance du Suquet. Un contingent de places sera mis à la disposition du Conseil général par l'organisme.
Théâtre de Cannes	Mme Myriam OLLIER	19 boulevard Alexandre III - 06400 CANNES	<b>16 000</b>	12 800	3 200	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient le Théâtre de Cannes pour sa programmation et les créations de la saison 2009/2010.
Théâtre de la Cité	M. Meyer COHEN	3 rue Paganini - 06000 NICE	<b>19 000</b>	15 200	3 800	Au titre de la présente convention, le Conseil général soutient la programmation et les activités théâtrales du Théâtre de la Cité.
Théâtre de la Marguerite	M. Fabrice RASPATI	31 rue Sade - 06600 ANTIBES	<b>11 000</b>	8 800	2 200	Au titre de la présente convention, l'association propose l'organisation du 13ème Féminin Arte et du Bœuf Théâtre.

## AVENANT N°1

### ENTRE

**Le Département des Alpes-Maritimes**, représenté par son Président en exercice, domicilié, en cette qualité, au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du désigné ci-après : « le Département »

**D'UNE PART,**

### ET

**L'« ORGANISME SUBVENTIONNE »** représentée par son Président en exercice, domicilié en cette qualité, « *ADRESSE* ». désigné ci-après : « le bénéficiaire »

**D'AUTRE PART,**

### IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Par délibération en date du 5 février 2010, le Département a accordé au « *NOM ORGANISME SUBVENTIONNE* », un acompte de « *MONTANT 1<sup>ER</sup> VERSEMENT* » € et a autorisé la signature d'une convention avec cet organisme.

Par délibération en date du ....., le Département a accordé au « *NOM ORGANISME SUBVENTIONNE* », une subvention d'un montant global de « *MONTANT TOTAL* »

Le présent avenant a pour objet de fixer, pour 2010, le montant total de la subvention à « *MONTANT TOTAL* » € ainsi que ses modalités de versement. Ce montant total prend en compte l'acompte voté lors de la Commission permanente du 5 février 2010.

### IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

### **ARTICLE 1 : Objet**

Le contenu de l'article 1 de la convention est modifié comme suit :

La subvention départementale a pour objet : « *OBJET DE LA SUBVENTION* ».

### **ARTICLE 2 – Modalités de versement de la subvention départementale**

Le contenu de l'article 2 de la convention est modifié comme suit :

La subvention départementale d'un montant total de « *MONTANT TOTAL* » est versée au bénéficiaire en trois fois, comme décrit ci-après :

- « *MONTANT 1<sup>ER</sup> VERSEMENT* » €, soit l'acompte de la subvention allouée par la Commission permanente le 5 février 2010 ;
- « *MONTANT 2EME VERSEMENT* » €, dès notification de la présente ;
- « *MONTANT 3EME VERSEMENT* » €, représentant le solde de la subvention globale, après transmission au Département, avant la fin du mois de novembre 2010, d'un état d'exécution détaillé des opérations spécifiques objets de la subvention départementale et du bilan financier prévisionnel du fonctionnement de l'organisme.

### **ARTICLE 3 : -Les autres clauses contractuelles**

Toutes les autres clauses de la convention demeurent inchangées pour autant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions introduites par le présent avenant.

### **ARTICLE 4 : -Prise d'effet**

Cet avenant prend effet dès sa notification.

Fait à Nice, le

« *en trois exemplaires originaux* »

Pour le Département :  
Le Président du Conseil général

Eric CIOTTI

Pour le bénéficiaire :  
Le Président de « *ORGANISME  
SUBVENTIONNE* »

« *PRENOM NOM PRESIDENT* »

**AVENANT n°2 - année 2010**  
**à la convention de partenariat pluriannuelle du 5 mars 2008**

**ENTRE**

**Le Département des Alpes-Maritimes**, représenté par son Président en exercice, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, route de Grenoble BP 3007, 06201 NICE CEDEX 3, dûment habilité par une délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du \_\_\_\_\_ ,  
désigné ci-après : le Département

**D'UNE PART,**

**ET**

**Le Centre national de la recherche scientifique**, établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est 3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS CEDEX 16, représenté par son Directeur général, qui a délégué sa signature pour la présente convention au Délégué régional du CNRS pour la Délégation Côte d'Azur,  
désigné ci-après : le CNRS,

agissant au nom et pour le compte du Centre d'Etudes Préhistoire Antiquité Moyen-Age (CEPAM), UMR 6130,  
désigné ci-après : le CEPAM

**D'AUTRE PART,**

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

Le Département et le CNRS pour le CEPAM ont passé le 5 mars 2008 une convention pluriannuelle (2008-2011) définissant les modalités du soutien départemental apporté aux activités documentaires et de recherche scientifique en archéologie et histoire conduites par le CEPAM dans les Alpes-Maritimes.

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE I : Financement 2010**

Le Département accorde au CNRS pour le CEPAM une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2010. Le versement de la subvention départementale sera effectué comme suit :

- 24 000 € dès notification de la présente ;
- 6 000 € après transmission par le CEPAM au Département avant la fin du mois de juin 2010, d'un rapport d'étape indiquant l'état d'avancement des opérations documentaires et

scientifiques et notamment les opérations archéologiques faisant l'objet d'une autorisation après avis de la Commission inter-régionale de la recherche archéologique (CIRA).  
Les conditions d'utilisation de la subvention départementale 2010 sont définies par la convention du 5 mars 2008, article II.

**ARTICLE II : Durée de l'avenant**

Le présent avenant est passé pour l'année 2010 et prendra effet à compter de sa date de notification.

**ARTICLE III :**

Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Nice, le  
« *en 5 exemplaires originaux* »

Pour le Département :  
Le Président du Conseil général

Pour le CNRS :  
Le Délégué régional

### **CIRCUIT DE CINEMA ITINERANT**

<b>EXPLOITANTS</b>	<b>SUBVENTION (en €)</b>
SARL DK Production exploitant du cinéma « La Coupole » à La Gaude	25 000
SARL Cinéma de la Rosière exploitant du cinéma « La Strada » à Mouans-Sartoux et du cinéma « Le Studio » de Grasse	245 000
SARL Cinémas de Saint-Raphaël exploitant du cinéma « Eden » à Menton	120 000
SARL CINEMAU exploitant du cinéma « La Citadelle » à Villefranche-sur-Mer	17 000
<b>TOTAL</b>	<b>407 000</b>

# CONVENTION

## ENTRE

**Le Département des Alpes-Maritimes**, représenté par son Président en exercice, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du .....

désigné ci-après : « le Département »

**D'UNE PART,**

**ET,**

**Le cinéma « La Coupole » de La Gaude**, exploité par la SARL DK Production représentée par sa gérante en exercice, domiciliée en cette qualité 6179, route du Broc RD1, quartier Lou Vignon, 06510 CARROS,

désigné ci-après : « l'Exploitant »

**D'AUTRE PART,**

## IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Par délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2009 consacrée à l'examen du budget départemental 2010, le Conseil général des Alpes-Maritimes a adopté les orientations annuelles de sa politique culturelle et notamment le chapitre de la programmation culturelle par lequel a été autorisée un programme spécifique de soutien aux petits exploitants indépendants de cinéma exerçant dans des communes moyennes ou petites des Alpes-Maritimes conformément aux dispositions de la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques et de son décret d'application n° 94-1218 du 29 décembre 1994, et de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

Vu le classement « Art et Essai » délivré par le CNC en 2009;

## IL EST CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIT :

### **ARTICLE 1 : Objet**

L'exploitant s'engage à développer son activité de diffusion cinématographique aux moyens de :

- l'organisation de séances de projections cinématographiques 35 mm dans la commune de Contes
- une séance par semaine
- sa participation au programme « collège au cinéma ».

## **ARTICLE 2 : Information du public**

L'exploitant s'engage à assurer l'information du public par tous moyens légaux appropriés et à faire paraître gracieusement la mention « avec le concours du Conseil général des Alpes-Maritimes » ainsi que le logotype du Conseil général sur l'ensemble des supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

## **ARTICLE 3 : Durée**

La présente convention sera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012.

## **ARTICLE 4 : Participation départementale et modalités de versement**

Pour l'exercice 2010, le Département, au titre de l'exécution de la présente convention, attribue à l'exploitant une subvention de 8 000 € TTC au vu d'un chiffre d'affaire prévisionnel de 273 250 €.

Il procédera au mandatement, sur le compte bancaire de l'exploitant, de cette somme selon le calendrier ci après :

- 6 000 € dès notification de la présente convention ;
- 1 000 € au 30 septembre 2010 et sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées sur les 8 mois précédents ;
- le solde, soit 1 000 € au plus tard le 31 décembre 2010 et sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées au 30 novembre 2010.

## **ARTICLE 5 : Evaluation**

La présente convention sera réexaminée annuellement par les signataires sur la base d'un bilan présenté par l'exploitant et détaillant en particulier la fréquentation par commune et par film, la programmation par genre et origine des films projetés.

L'exploitant est tenu de fournir au département ses comptes et budget de l'année civile écoulée en faisant clairement apparaître la part des subventions obtenues des collectivités publiques pour cette période.

Il s'engage aussi à maintenir sur l'année la moyenne hebdomadaire de ses entrées inférieure au seuil fixé par la loi préalablement exposée et ses décrets d'application.

## **ARTICLE 6 : Clauses résolutoires**

L'exploitant est tenu, sous peine de résiliation de la présente, à n'utiliser les subventions publiques que dans la limite de 30 % de son chiffre d'affaires annuel, le reliquat éventuel devra être restitué au Département.

La présente convention cessera d'avoir effet en cas de :

- non-respect par l'une des parties d'une des clauses figurant à la présente convention ;
- cessation de l'exploitation du cinéma « La Coupole » de La Gaude par l'exploitant ;
- cessation de desserte de la commune figurant à l'article 1er à l'initiative de l'exploitant.

Le Département se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention pour motif d'intérêt général.

La résiliation interviendra après mise en demeure prévoyant un préavis de 30 jours adressé par courrier recommandé avec avis de réception.

### **ARTICLE 7 : Règlement des litiges**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention relèvent de la compétence exclusive du tribunal administratif de Nice.

Fait à Nice, le

*« en 3 exemplaires originaux »*

Pour le Département  
Le Président du Conseil général

Pour L'exploitant  
La Gérante du cinéma « la Coupole »

## **AVENANT n°1**

à la convention passée avec la SARL DK Production

### **ENTRE**

**Le Département des Alpes-Maritimes**, représenté son Président en exercice, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du désigné ci-après : « le Département »

**D'UNE PART,**

### **ET**

**Le cinéma « La Coupole » de La Gaude**, exploité par la SARL DK Production, représenté par sa gérante en exercice, domiciliée en cette qualité, 6179 route du Broc RD1, Quartier Lou Vignon, 06510 CARROS, désigné ci-après : « l'Exploitant »

**D'AUTRE PART,**

### **IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

En application de la délibération de la Commission permanente du Conseil général des Alpes-Maritimes en date du 16 avril 2009, une convention a été passée entre l'Exploitant et le Département le 24 juin 2009, dans le cadre du programme spécifique de soutien aux petits exploitants indépendants de cinéma exerçant dans des petites ou moyennes communes des Alpes-Maritimes.

Vu du classement « *Art et Essai* » délivré par le CNC en 2009 ;

Vu la convention du 24 juin 2009 relative à la diffusion cinématographique sur la commune de CARROS, concernant trois projections une fois tous les quinze jours et sa participation au programme « collège au cinéma ».

### **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 : Durée**

Le présent avenant sera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2010.

## **ARTICLE 2 : Participation départementale et modalités de versement**

Pour l'exercice 2010, le Département attribue à l'exploitant une subvention de 17 000 € TTC au vu d'un chiffre d'affaire prévisionnel de 273 250 €.

Il procédera au mandatement, sur le compte bancaire de l'exploitant, de cette somme selon le calendrier ci après :

- 10 000 € dès notification de la présente convention ;
- 5 000 € au 30 septembre 2010 et sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées sur les 8 mois précédents;
- le solde, soit 2 000 € au plus tard le 31 décembre 2010 et sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées au 30 novembre 2010.

## **ARTICLE 3 :**

Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Nice, le

*« en 3 exemplaires originaux »*

Pour le Département  
le Président du Conseil général

Pour l'Exploitant  
La Gérante du cinéma « la Coupole »

# CONVENTION

## **ENTRE**

**Le Département des Alpes-Maritimes**, représenté par son Président en exercice, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du désigné ci-après : le Département

**D'UNE PART,**

## **ET**

**Le cinéma « Le Studio » de Grasse**, exploité par la SARL « Cinémas de la Rosière », représenté par son gérant en exercice, domicilié en cette qualité 150 avenue de la Grande Tarentaise, 73700 BOURG-SAINT-MAURICE désigné ci-après : l'exploitant

**D'AUTRE PART,**

## **IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

Par délibération de l'Assemblée départementale du 18 décembre 2009 consacrée à l'examen du budget départemental 2010, le Conseil général des Alpes-Maritimes a adopté les orientations annuelles de sa politique culturelle et notamment le chapitre de la programmation culturelle par lequel a été autorisé un programme spécifique de soutien aux petits exploitants indépendants de cinéma exerçant dans des communes moyennes ou petites des Alpes-Maritimes conformément aux dispositions de la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacles cinématographiques et de son décret d'application n° 94-1218 du 29 décembre 1994, et de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 ;

La présente convention est établie par référence à la demande de subvention déposée par l'exploitant auprès du Conseil général en vue d'obtenir une aide financière pour le développement de ses activités de diffusion cinématographique dans les communes des Alpes-Maritimes non dotées de salles fixes.

Vu le classement « *Art et Essai* » délivré par le CNC en 2009 ;

## **IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : Objet**

L'exploitant s'engage à développer son activité de diffusion cinématographique aux moyens de :

- l'organisation régulière de séances de projections cinématographiques 35 mm dans les communes environnantes sur la base minimum suivante :
- une fois par semaine à Peymeinade, Cabris et Roquefort-les-Pins ;
- une fois par quinzaine à Saint-Cézaire-sur-Siagne, Châteauneuf et Saint-Vallier-de-Thiery ;
- une fois par mois à Le Tignet , Gréolières, Briançonnet, Coursegoules, Bouyon, Séranon, Cipières et Bezaudun-les-Alpes ;
- et au moins une séance d'un film pour le jeune public par commune en période de petites vacances scolaires ;
- la création d'événements cinématographiques particuliers ;
- sa participation au programme « collègue au cinéma ».

## **ARTICLE 2 : Information du public**

L'exploitant s'engage à assurer l'information du public par tous moyens légaux appropriés et à faire paraître gracieusement la mention « avec le concours du Conseil général des Alpes-Maritimes » ainsi que le logotype du Conseil général sur l'ensemble des supports de communication produits dans le cadre de la présente convention.

## **ARTICLE 3 : Durée**

La présente convention entrera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2012.

Dans cette période et compte tenu des règles de l'annualité budgétaire la subvention départementale sera inscrite annuellement au budget primitif du Département au vu du compte d'exploitation prévisionnel de l'exploitant pour l'exercice.

## **ARTICLE 4 : Participation départementale et modalités de versement**

Pour l'exercice 2010, le Département, au titre de l'exécution de la présente convention, attribue à l'exploitant une subvention de 100 000 € au vu d'un chiffre d'affaire prévisionnel de 1 921 069 €.

Il procédera au mandatement, sur le compte bancaire de l'exploitant, de cette somme selon le calendrier ci après :

- 60 000 € dès notification de la présente convention ;
- 30 000 € au 30 septembre 2010 et sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées au 31 août 2010;
- 10 000 € sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées au 30 novembre 2010;

## **ARTICLE 5 : Evaluation**

La présente convention sera réexaminée annuellement par les signataires sur la base d'un bilan présenté par l'exploitant et détaillant en particulier la fréquentation par commune et par film, la programmation par genre et origine des films projetés.

L'exploitant est tenu de fournir au département ses comptes et budget de l'année civile écoulée en faisant clairement apparaître la part des subventions obtenues des collectivités publiques pour cette période.

Il s'engage aussi à maintenir sur l'année la moyenne hebdomadaire de ses entrées inférieure au seuil fixé par la loi préalablement exposée et ses décrets d'application.

## **ARTICLE 6 : Clauses résolutoires**

L'exploitant est tenu, sous peine de résiliation de la présente, à n'utiliser les subventions publiques que dans la limite de 30% de son chiffre d'affaires annuel, le reliquat éventuel devra être restitué au Département.

La présente convention cessera d'avoir effet en cas de :

- non-respect par l'une des parties d'une des clauses figurant à la présente convention ;
- cessation de desserte de la commune figurant à l'article 1er à l'initiative de l'exploitant.

Le Département se réserve le droit de résilier unilatéralement la convention pour motif d'intérêt général.

La résiliation interviendra après mise en demeure prévoyant un préavis de 30 jours adressé par courrier recommandé avec avis de réception.

## **ARTICLE 7 : Règlement des litiges**

Pour tout litige, le tribunal administratif de Nice est compétent.

Fait à Nice, le

« en 3 exemplaires originaux »

Pour le Département  
Le Président du Conseil général

Pour l'exploitant  
Le Gérant du Cinéma Le STUDIO

## **AVENANT n° 2**

à la convention passée avec la SARL «Cinémas de la Rosière »

### **ENTRE**

**Le Département des Alpes-Maritimes**, représenté par son Président en exercice, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, route de Grenoble, BP 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du désigné ci-après : « le Département »

**D'UNE PART,**

### **ET**

**Le cinéma « La Strada » de Mouans-Sartoux**, exploité par la SARL « Cinémas de la Rosière », représentée par sa directrice en exercice, domiciliée en cette qualité Cinéma La Strada, route de Cannes, 06370 MOUANS-SARTOUX, désigné ci-après : « l'Exploitant »

**D'AUTRE PART,**

### **IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :**

En application de la délibération de l'Assemblée départementale du Conseil général des Alpes-Maritimes en date du 21 décembre 2007, une convention a été passée entre l'Exploitant et le Département le 17 mars 2008, dans le cadre du programme spécifique de soutien aux petits exploitants indépendants de cinéma exerçant dans des petites ou moyennes communes des Alpes-Maritimes.

Vu le classement « Art et Essai » délivrée par le CNC en 2009 ;

### **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :**

#### **ARTICLE 1 : Objet**

L'exploitant s'engage à développer son activité de diffusion cinématographique aux moyens de :

- l'organisation régulière de séances de projections cinématographiques 35 mm dans les communes environnantes sur la base minimum suivante :
- une fois par semaine à Puget-Théniers, Vallauris et Saint-Martin-Vésubie ;
- une fois par quinzaine à Clans, Guillaume, Isola, Lantosque, Roquebillière, Saint-Sauveur-sur-Tinée et Valdeblore ;

- une fois par mois à Roquesteron, Roubion et Saint-Etienne-de-Tinée ;
- et au moins une séance d'un film pour le jeune public par commune en période de petites vacances scolaires ;
- la création d'évènements cinématographiques particuliers ;
- sa participation au programme « collègue au cinéma ».

## **ARTICLE 2 : Durée**

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2010.

## **ARTICLE 3 : Participation départementale et modalités de versement :**

Pour l'exercice 2010 le Département, au titre de l'exécution de la présente convention, attribue à l'exploitant une subvention de 145 000 € TTC au vu d'un budget prévisionnel de 1 921 069 €

Il procédera au mandatement, sur le compte bancaire de l'exploitant, de cette somme selon le calendrier ci-après :

- 120 000 € dès notification de la présente convention ;
- 20 000 € au 30 septembre 2010 sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées sur les 8 mois précédents ;
- le solde, soit 5 000 € au plus tard le 31 décembre 2010 sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées au 30 novembre 2010.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Nice, le

« en 3 exemplaires originaux »

Pour le Département :  
Le Président du Conseil général

Pour l'exploitant :

## **AVENANT n°2**

à la convention passée avec la SARL « les cinémas de Saint-Raphaël »

### **ENTRE**

**Le Département des Alpes-Maritimes**, représenté par son Président exercice, domicilié en cette qualité au centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du désigné ci-après : « le Département »

**D'UNE PART,**

### **ET**

**Le cinéma « Eden »**, exploité par la SARL « les cinémas de Saint-Raphaël », représenté par son directeur en exercice, domicilié en cette qualité 11 rue de la République, 06500 MENTON, désigné ci-après : « l'Exploitant »

**D'AUTRE PART,**

### **IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

En application de la délibération de l'Assemblée départementale du Conseil général des Alpes-Maritimes en date du 21 décembre 2007, une convention a été passée entre l'Exploitant et le Département le 17 mars 2008, dans le cadre du programme spécifique de soutien aux petits exploitants indépendants de cinéma exerçant dans des petites ou moyennes communes des Alpes-Maritimes.

Vu l'attestation relative au nombre d'entrées délivrée par le CNC ;

### **IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 : Objet**

L'exploitant s'engage à développer son activité de diffusion cinématographique aux moyens de :

- l'organisation régulière de séances de projections cinématographiques 35 mm dans les communes environnantes sur la base minimum suivante :
- une fois par semaine à Sospel et Levens ;
- une fois par quinzaine à Breil-sur-Roya, Fontan , Tourrette-Levens et l'Escarène ;
- une fois par mois à Aspremont, Saint-Blaise, Bendejun et Saint-André-de-la-Roche ;
- en été à Peille et à Roquebrune-Cap-Martin

- et au moins une séance d'un film pour le jeune public par commune en période de petites vacances scolaires ;
- la création d'événements cinématographiques particuliers ;
- sa participation au programme « collègue au cinéma ».

## **ARTICLE 2 : Durée**

Le présent avenant sera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2010.

## **ARTICLE 3 : Participation départementale et modalités de versement**

Pour l'exercice 2010, le Département attribue à l'exploitant une subvention de 120 000 € TTC au vu d'un chiffre d'affaire prévisionnel de 607 000 €.

Il procédera au mandatement, sur le compte bancaire de l'exploitant, de cette somme selon le calendrier ci après :

- 100 000 € dès notification de la présente convention ;
- 10 000 € au 30 septembre 2010 sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées sur les 8 mois précédents ;
- le solde, soit 10 000 € au plus tard le 31 décembre 2010 sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées au 30 novembre 2010.

## **ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Nice, le

*« en 3 exemplaires originaux »*

Pour le Département  
le Président du Conseil général

Pour l'exploitant  
le Directeur du « cinéma Eden »

**AVENANT N°1**  
**à la convention passée avec la**  
**SARL CINEMAU**

**ENTRE**

**Le Département des Alpes-Maritimes**, représenté par son Président en exercice, domicilié en cette qualité centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du désigné ci-après : « le Département »

**D'UNE PART ,**

**ET**

**Le cinéma « La Citadelle » de Villefranche-sur-Mer**, exploité par la SARL CINEMAU, représenté par son gérant en exercice, domicilié en cette qualité 38, rue Dabray, 06300 NICE, désigné ci-après : « l'Exploitant »

**D'AUTRE PART,**

**IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :**

En application de la délibération de la Commission permanente du Conseil général des Alpes-Maritimes en date du 16 avril 2009, une convention a été passée entre l'Exploitant et le Département le 24 juin 2009, dans le cadre du programme spécifique de soutien aux petits exploitants indépendants de cinéma exerçant dans des petites ou moyennes communes des Alpes-Maritimes.

Vu le classement « *Art et Essai* » délivré par le CNC en 2009 ;

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : Durée**

Le présent avenant entrera en vigueur à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2010.

**ARTICLE 2 : Participation départementale et modalités de versement**

Pour l'exercice 2010, le Département attribue à l'exploitant une subvention de 17 000 € TTC au vu d'un chiffre d'affaire prévisionnel de 73 460 €.

Il procédera au mandatement, sur le compte bancaire de l'exploitant, de cette somme selon le calendrier ci après :

- 10 000 € dès notification de la présente convention ;
- 5 000 € au 30 septembre 2010 et sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées sur les 8 mois précédents;
- le solde, soit 2 000 € au plus tard le 31 décembre 2010 et sur présentation d'un bilan qualitatif et quantitatif des actions réalisées au 30 novembre 2010.

**ARTICLE 3 :**

Les autres clauses de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à Nice, le

*« en 3 exemplaires originaux »*

Pour le Département  
le Président du Conseil général

Pour l'exploitant :  
Le Gérant du cinéma La Citadelle

# CONVENTION

**ENTRE,**

**Le Département des Alpes-Maritimes**, représenté par son Président en exercice, domicilié en cette qualité au Centre administratif départemental, route de Grenoble, B.P. 3007, 06201 NICE CEDEX 3, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente du Conseil général en date du  
désigné ci-après : « le partenaire »

**D'UNE PART,**

**ET**

**La société EASYPASS**, représentée par son gérant en exercice, domicilié en cette qualité 5 avenue Ernest Lairolle, 06100 NICE,

**D'AUTRE PART**

## **IL EST PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

La société EASYPASS commercialise les contremarques dites « EASYPASS », permettant l'accès à des séances de cinéma. La société EASYPASS est propriétaire de la marque du même nom.

Le chèque cinéma EASYPASS est diffusé par l'intermédiaire de distributeurs agréés auprès de comités d'entreprises qui leur proposent des produits de loisirs. En acceptant d'être affiliés gratuitement au Réseau EASYPASS, les cinémas s'ouvrent un potentiel d'augmentation de leur fréquentation.

Le Conseil général des Alpes-Maritimes exploite en régie directe le cinéma « Le Mercury », situé 16 place Garibaldi à 06300 NICE. Soucieux de renforcer l'attractivité de son cinéma, le Conseil général propose d'accepter les contremarques EASYPASS.

Cette convention a pour objet de régir les relations contractuelles entre le Conseil général des Alpes-Maritimes et la société « EASYPASS » et de définir les modalités et conditions générales de diffusion et de remboursement des chèques EASYPASS.

## **IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : Adhésion au dispositif**

Par la présente convention, le partenaire déclare expressément adhérer, selon les modalités définies dans la présente, au dispositif « EASYPASS».

Le partenaire adhère au dispositif à titre gratuit. En contrepartie, la société EASYPASS mentionnera le cinéma Mercury dans ses supports de communication.

## **ARTICLE 2 : Utilisation des chèques**

L'utilisation des chèques EASYPASS ne peut se faire que chez les partenaires du dispositif. Le partenaire s'engage à ne pas les échanger contre des espèces.

## **ARTICLE 3 : Engagement du partenaire**

Le partenaire s'engage à :

- accepter à la caisse, sans restriction et sans supplément, 7 jours sur 7, tous les chèques EASYPASS en cours de validité qui lui seront présentés,
- apposer les documents de communication signalant au public son appartenance au réseau,
- vérifier la conformité des chèques (qu'il ne s'agit pas d'une copie, ...) et la validité des chèques (qu'ils ne sont pas périmés, la date de validité étant inscrite au dos du chèque cinéma),
- apposer un cachet « annulé » (fourni par la société Easypass) sur chaque chèque encaissé afin de le rendre inutilisable.

## **ARTICLE 4 : Condition d'acceptation des chèques**

Par la présente convention, le partenaire s'engage à accepter les chèques pour le seul établissement ci-dessous :

<b>Raison sociale</b>	: CINÉMA « LE MERCURY »
<b>Adresse</b>	: 6 place Garibaldi
<b>CP/Ville</b>	: 06300 NICE
<b>Type d'entité juridique</b>	: Collectivité territoriale
<b>Nom signataire</b>	: Monsieur le Président du Conseil général des Alpes-Maritimes
<b>N° SIRET</b>	: 220 600 019.
<b>Code APE / NAF</b>	: 751A
<b>Téléphone</b>	: 04 97 18 77 62
<b>Fax</b>	: 04 97 18 79 05

## **ARTICLE 5 : Remboursement du partenaire**

Le cinéma partenaire dispose d'un délai maximal de deux mois après la fin de validité des contremarques pour les retourner à la Société EASYPASS. Elles seront accompagnées d'un bordereau fourni afin d'en obtenir le remboursement.

Celui-ci s'effectuera par virement, dans un délai maximal de 30 jours, à réception des contremarques par la Société EASYPASS.

En cas d'erreur, seul le comptage des chèques reçus, effectué par la société EASYPASS fait foi. Les virements seront effectués sur le compte suivant :

*Conseil Général des Alpes Maritimes  
Numéro de compte : 30001 00596 C064 000 0000 16  
Paierie départementale des Alpes-Maritimes - 16, avenue Thiers - 06049 NICE CEDEX 1*

Il est convenu d'un commun accord que le tarif de remboursement du chèque cinéma EASYPASS se fait sur la base du tarif réduit du cinéma partenaire, **soit pour le cinéma Mercury au tarif de 5 € par unité.**

Les révisions de tarifs de remboursement se feront de façon conjointe avec le cinéma partenaire et la société EASYPASS et feront l'objet d'une nouvelle convention.

#### **ARTICLE 6 : Litiges**

Tout litige intervenant entre la société EASYPASS et le partenaire, relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal de Commerce de Nice.

#### **ARTICLE 7 : Transmission du fonds de commerce**

En cas de transmission du fonds de commerce, le cédant devra en avertir la société EASYPASS, afin, en tant que de besoin, d'établir une nouvelle convention avec le cessionnaire, si son activité est toujours concernée par le dispositif.

#### **ARTICLE 8 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée à compter de sa date de notification.

#### **ARTICLE 9 : Résiliation**

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 2 mois.

En cas de non respect des termes de la présente convention par le partenaire, la société EASYPASS se réserve le droit de résilier à tout moment la présente convention après en avoir averti le partenaire par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de résiliation, pour quelque cause que ce soit, le partenaire s'engage à cesser immédiatement toute référence et toute utilisation promotionnelle de l'appellation.

Tout chèque accepté par le partenaire en violation de la présente disposition restera à la charge exclusive de ce dernier.

Fait à Nice, le

*« en trois exemplaires originaux, chaque partie reconnaissant en avoir reçu un exemplaire original. »*

**Pour la société EASYPASS,  
Le gérant**

**Pour le partenaire :  
Le Président du Conseil général**